

LES FORGERONS MAFA

DESCRIPTION ET ÉVOLUTION D'UN GROUPE ENDOGAME

PAR

André-Michel PODLEWSKI

*Expert démographe de l'Université de Paris
Chargé de recherche de l'O.R.S.T.O.M.*

Table des matières

	pages
INTRODUCTION	7
Chapitre Premier	
Rôle du Forgeron dans la civilisation mafa.....	9
I. L'ENTERREMENT	10
Contes sur l'origine de cette fonction	11
Causes de l'endogamie des forgerons	12
Première phase : Depuis le décès jusqu'à la mise en terre	13
Deuxième phase : Jusqu'à l'offrande faite sur la poterie guidpats	17
Dernière phase : Jusqu'à l'offrande faite sur la poterie représentant définitivement le défunt (Baba).....	19
II. HAUT-FOURNEAU - FORGE	20
III. POTERIES	24
a) religieuses	
b) magiques	
c) pour aliments	
d) pour boissons	
e) ayant un but technique	
f) usages divers	
IV. DIVINATIONS ET SACRIFICES	29
V. ACCOUCHEMENTS ET « MÉDICAMENTS »	32
Conclusion	
Chapitre II	
Dynamique démographique des « forgerons » mafa	35
I. ETAT DE LA POPULATION.....	36
II. RÉGIME MATRIMONIAL	38
III. NATALITÉ - FÉCONDITÉ.....	40
IV. MORTALITÉ	42
V. DYNAMIQUE	44

CONCLUSION GÉNÉRALE

INTRODUCTION

Sous l'action de multiples nouveautés la société africaine traditionnelle s'effrite peu à peu.

Il subsiste toutefois de vastes régions, plus difficiles d'accès et plus préservées, où les influences nouvelles n'ont pas encore troublé l'ordre établi par des siècles d'usages et où la vie s'organise et s'écoule au rythme d'hier.

Ces régions se situent surtout dans la zone climatique soudano-sahélienne, et plus particulièrement dans les massifs qu'elle enferme. Du plateau de l'Adamaoua aux confins de la cuvette tchadienne, les hauteurs du Nord-Cameroun en offrent de nombreux exemples.

En ces terroirs, de nombreuses ethnies conservent leur visage authentique et ne recherchent pas le masque d'une « civilisation » qui détruirait leurs valeurs essentielles, sans pouvoir toujours les remplacer, dans l'immédiat, par d'autres valeurs.

Des indices de désagrégation apparaissent néanmoins, de telle sorte qu'il est difficile de prévoir ce qui subsistera de ces sociétés d'ici une ou deux générations.

Aussi nous a-t-il paru opportun de faire ressortir le rôle de ceux qui constituent encore la pierre de base de ces civilisations traditionnelles menacées : les « FORGERONS ».

Comme les forgerons appartiennent d'abord à une ethnie, nous avons choisi pour cadre de ce travail l'ethnie « païenne » de montagne la plus importante du Nord-Cameroun : les Mafa ou Matakam.

Comme d'autre part, à ce stade d'évolution, les « forgerons » ne s'allient jamais aux « non-forgerons » et constituent une véritable caste, nous avons pensé qu'il pouvait être intéressant d'apprécier leur dynamique démographique propre par rapport à celle de l'ethnie à laquelle ils appartiennent.

Rôle des forgerons dans la civilisation mafa, et dynamique démographique du groupe endogame qu'ils constituent, tel est le double objet de cette étude.

CHAPITRE PREMIER

ROLE DU FORGERON DANS LA CIVILISATION MAFA

Avant d'aborder notre sujet il importe, pour une meilleure compréhension générale, d'esquisser à grands traits les lignes de force de la civilisation mafa (1).

Les Mafa ou Matakam (2), bien localisés sur quelque 1 500 km² au nord des monts du Mandara, représentent une importante ethnie d'environ 110 000 personnes (3).

Avec ses pratiques agricoles éprouvées (4), son petit élevage, ses cases typiques (5), ses fêtes traditionnelles (6), son travail du fer et ses poteries (voir plus loin), ses instruments de musique (7), son sport local (la lutte), sa langue enfin, le Mafa possède à juste titre le sentiment d'appartenir à une civilisation intégrale.

La famille, unité fondamentale de cette société, est dirigée par le chef de famille (babgäi) qui appartient avec les siens à un clan obligatoirement exogame (le clan groupe plusieurs familles se rattachant à un ancêtre mâle commun).

Il semble que les membres des familles les plus proches (quant à la parenté) de l'ancêtre fondateur du clan, s'ils vivent toujours sur le massif ancestral, se voient attribuer le nom de *bihaï* (ceux de la chefferie) et peuvent se permettre de porter une tunique ou une coiffe de couleur rouge (vévèj) (8). Mais l'abandon du massif ancestral risque de faire perdre cette dignité, et l'on peut se voir alors appliquer, par les autochtones du massif où l'on vient s'établir, la rude appellation de *kéda* (chien).

(1) Nous tenons à nous excuser du nombre important de renvois qui figurent dans cette entrée en matière, mais nous avons voulu alléger autant que possible le texte principal sans rien négliger néanmoins.

(2) **Mafa** : appellation que les indigènes se donnent à eux-mêmes ; Matakam : appellation peule.

(3) La plus forte densité de population du Nord-Cameroun : 70 habitants au km². Accroissement naturel annuel de 2 %.

(4) Culture en terrasse, alternance gros mil rouge - petit mil chandelle, connaissance de l'engrais vert (pour la culture de l'igname et du macabo près des cases), tabac, gombo, piment, oseille de Guinée ; plus récemment arachide, patates, manioc, riz.

(5) Constructions rondes (argile et pierres), toits coniques à forte pente (parfois argile, ou paille tressée et herbes).

(6) Ngolola, houdok, zavad et maraï, plus la fête de malama pour les « forgerons ».

(7) Harpe pentacorde (ganzavar), tambour, hochets divers, sifflets.

(8) Le rouge paraît être la seule teinture connue des Mafa (décoction de la moëlle de la tige du « faux-mil »).

Si plusieurs familles du clan dominant peuvent prétendre à la chefferie principale du massif, celle-ci peut être attribuée à chacun des chefs postulants de ces familles à tour de rôle (après le décès du précédent). Un chef de famille dont ce sera le « tour » pourra refuser la chefferie, mais devra alors « ordonner » à un membre de sa famille de prendre sa place.

Les autres notables de cette société (maître de la pluie par exemple) paraissent également devoir présenter des titres d'antériorité sur le plan familial et sur le plan personnel (gérontocratie), sous réserve d'une délégation de pouvoir toujours possible.

Sur le plan religieux, l'invocation des ancêtres spiritualise, à tous les échelons, cette armature sociale très humaine.

Les principaux caractères de cette société rejoignent ceux que les auteurs de synthèse groupent sous le terme de « civilisation paléonigritique » (ou ancienne civilisation africaine), et même sous l'expression de « cercle soudanais inférieur » (1).

Dans leur vie quotidienne les Mafa sont presque tous des cultivateurs. Ceux qui ne tirent pas leurs ressources principales directement de l'agriculture ne représentent qu'une faible fraction de ces populations (3 à 5 %) ; ils ont été réservés pour d'autres tâches et sont nommés les « forgerons ».

Il faut de suite faire ressortir combien cette appellation de « forgeron » est insuffisante.

Le « forgeron » s'occupe certes du travail du fer, mais il a également d'autres fonctions dont la principale est d'inhumer les personnes décédées. C'est de fait, comme nous le verrons, cette charge indélébile qui détermine son statut social ; elle l'enferme lui et les siens dans un groupe tenu bien à l'écart du reste de la communauté.

Il conviendrait donc, à ce stade originel, soit de l'appeler « l'homme des morts et de la forge », soit d'avoir en esprit les différentes fonctions qu'il exerce (lui et les siens), à savoir : enterrement, travaux du haut-fourneau et (ou) de la forge, accouchements, fabrication des poteries, divination et exécution des sacrifices, médecine.

Il n'est pas inutile de transcrire maintenant les contes les plus courants que nous avons pu recueillir sur l'origine de leur principale activité : l'enterrement.

I — L'ENTERREMENT

Lorsqu'on demande aux « forgerons » (mafa bien entendu) pourquoi ce sont eux qui enterrent les morts et non d'autres personnes, ils vous répondent invariablement :

— soit, que leur famille était la moins nombreuse à l'origine, et que les autres familles les ont contraints à faire ce travail,

— soit simplement que les autres les ont obligés (la question du nombre n'intervient plus),

— soit, enfin, qu'à la suite d'un tirage au sort malheureux cette charge leur est revenue.

Trois contes illustrent ces dernières réponses.

(1) Baumann et Westermann, Frobénius.

a

Il était une fois un chef de famille dont le frère était décédé depuis quelques jours. Le cadavre, décomposé, sentait tellement qu'il n'osait le toucher. Après avoir pris un bœuf et une chèvre, il invita tous les gens du voisinage et leur dit : « Je donnerai ces deux animaux à celui qui enterrera mon frère ». Un homme, qui se nommait Boumagaï s'avança, car il aimait le goût de la viande. Il tua les deux bêtes, détacha leur peau et en recouvrit le cadavre. Puis il creusa un trou, y descendit le corps ainsi apprêté et, après avoir recouvert la fosse de terre, il la protégea d'une grande et lourde pierre pour la préserver des bêtes féroces. De retour au village, il se mit à faire griller un peu de la viande qu'il venait de gagner. Et on le regardait sans rien lui dire. Dès qu'il eut avalé le premier morceau tous se mirent à crier qu'il était « Forgeron » car il venait de manger après avoir enterré un mort, sans s'être lavé (purifié) les mains. Et depuis ce jour il fut obligé par les autres à enterrer leurs morts.

(On retrouve ici, la notion d'impureté, de souillure, qui transparait toujours dans la société mafa dès qu'il s'agit du « forgeron »).

b

Jadis deux frères, de même père et de même mère, avaient été en brousse pour cueillir des fruits nommés *zékad*. Ils décidèrent de creuser chacun un trou afin d'y placer leur cueillette respective, en convenant que celui dont les fruits seraient mûrs (noirs) le lendemain deviendrait le « forgeron » de l'autre. Se levant à la première heure du jour suivant, l'un des frères alla déterrer ses fruits. Constatant qu'ils étaient déjà mûrs, il les substitua à ceux qui étaient demeurés encore « verts » dans le trou de son frère, et rentra se coucher. Quelques heures plus tard les deux frères partirent ensemble pour voir le sort qui leur était destiné. Celui qui trouva les fruits mûrs dans son trou devint le « forgeron » de l'autre, et depuis ce jour c'est lui qui est chargé de fabriquer tous les objets en fer, de recouvrir et d'enterrer les morts, de s'occuper des maladies et des phénomènes dangereux, alors que sa femme doit façonner et faire cuire les poteries (1).

c

Il était une fois un homme qui avait cinq enfants. Quatre d'entre eux étaient de même père et de même mère, alors que le cinquième était né d'une autre femme. L'un des frères consanguins vint à mourir. Après quatre jours passés dans la case, son corps était décomposé de telle sorte que personne ne voulait l'enterrer. Les trois frères consanguins obligèrent leur demi-frère à faire ce travail. Alors que ce dernier transportait le cadavre, un oiseau lui dit : « Enterre ce corps dans un terrain où se trouve de la terre rouge, puis prends un peu de cette terre et façonne une petite poterie, car à ton retour tes frères te réclameront le corps et tu leur donneras cette poterie ». L'homme fit comme il lui avait été conseillé et l'oiseau lui apporta des brins de paille brûlants, les mit sous la poterie et celle-ci devint dure. De retour chez lui, ses frères lui demandèrent où était le décédé et il leur donna la poterie cuite. Ils préparèrent de la bière de mil et se réunirent le lendemain pour la boire. Ils dirent alors au défunt : « Puisque tu es mort et que notre frère nous a donné cette poterie pour te remplacer, nous te considérons maintenant comme présent avec nous. Buvons cette bière de mil ensemble ».

(1) On retrouve exactement le même conte chez les « forgerons » guiziga du massif de Loulou.

Ces différents contes nous montrent, non seulement la place que tient l'enterrement dans la vie du « forgeron », mais nous laisse entrevoir *l'antériorité de cette fonction* par rapport à celle de la forge.

Ceci ne saurait surprendre les esprits rationnels qui peuvent bien postuler que l'homme a dû commencer à mourir avant de commencer à forger.

Lorsque nous écrivons que l'enterrement est la *principale* activité du « forgeron » (mafa), ce n'est toutefois ni une affirmation de légende, ni une impression personnelle. Ceci ressort également de l'observation des faits.

Sans vouloir encombrer de chiffres cette première partie, il est néanmoins nécessaire de préciser aussitôt que sur plus de 300 forgerons visités :

- 96 % enterrent toujours
 - 79 % pratiquent la divination
 - 74 % forgent encore
 - et ● 68 % préparent des « médicaments »
- chacune de ces activités n'excluant évidemment pas les autres.

Ou, pour présenter la chose autrement :

- 24 % *ne forgent plus mais enterrent toujours* (obligés).
 - 2 % n'enterrent pas et forgent toujours (quelques rares jeunes émigrés du massif ancestral, qui n'ont pas été astreints à enterrer car le forgeron en place suffisait).
 - 2 % n'enterrent ni ne forgent (soit très âgés, infirmes ou très jeunes émigrés, ils sont néanmoins appelés « forgerons »).
- et ● 72 % forgent et enterrent

Si nous nous souvenons du premier de nos contes évoquant la notion d'impureté, nous ne serons pas surpris d'apprendre que les « forgerons » mafa ne peuvent s'allier qu'entre familles « forgeronnes », c'est-à-dire qu'ils sont *absolument endogames*. Tous les forgerons visités (pas quelques-uns, mais 264 familles forgeronnes, les autres étant célibataires, veufs ou divorcés), *sans aucune exception*, étaient à la fois fils de forgeron, époux de fille de forgeron, et tous leurs enfants majeurs n'avaient épousé que des enfants d'autres forgerons. Donc **endogamie absolue** chez les forgerons mafa.

La comparaison avec d'autres ethnies « païennes » du Nord-Cameroun nous permet d'avancer la règle générale suivante :

Les forgerons sont généralement endogames lorsqu'ils sont les seuls à avoir la charge de l'enterrement. (Mafa, Mofou, Daba, Hina, Guiziga de montagne, Kapsiki)

Mais dès que chaque famille enterre elle-même ses morts, l'endogamie disparaît, et les forgerons peuvent alors s'allier indistinctement aux autres habitants du village (Moundang, Toupouri, Guidar — ceux issus des Moundang, des Guiziga et des Daba —, Fali du Peské Bori, Guiziga de plaine).

Notons immédiatement qu'à ce dernier stade les morts ne sont généralement plus enterrés dans des peaux d'animaux, mais dans des linges (sauf quelques vieux). Notons aussi qu'à ce

moment toutes les femmes peuvent faire des poteries, alors qu'au stade originel cette fonction demeure pratiquement l'apanage des « forgeronnes » (1) (2).

Pour nous résumer, le forgeron mafa peut s'il le désire abandonner ses soufflets, mais il ne lui est pas possible d'abandonner de son propre gré son rôle « d'homme des morts ».

C'est cette fonction qui provoque sa mise à l'écart et conditionne les alliances que lui et les siens pourraient contracter.

Cette dichotomie de la société mafa se traduit bien dans le vocabulaire quotidien ; en effet le « forgeron » (nommé **ngoelda** par les autres habitants) emploie lui-même, de façon courante, le terme de **vavaï** pour désigner tous ceux qui ne sont pas « forgerons », et qui seront bon gré mal gré ses clients tôt ou tard. Et si un ngoelda épousait une vavaï — ou inversement — (ce qui ne se voit jamais (3)), à la génération précédente il était mis à mort ; actuellement le bannissement serait la sanction temporelle, avec la conviction que la variole décimerait tous les enfants issus de cette union, et qu'au décès des époux une sorte « d'insectes » sortiraient de leurs corps.

Sans vouloir être exhaustif, voyons donc maintenant quelles sont les principales activités du « forgeron » à la suite du décès d'un « non-forgeron » (vavaï) (4).

Dans la société mafa, les cérémonies de deuil peuvent se diviser, pour un chef de famille, en trois grandes phases : a) depuis le décès jusqu'à la mise en terre, b) puis une deuxième phase qui s'achève avec l'offrande que le « forgeron » fera faire au fils aîné sur la poterie représentant provisoirement son père : **guidpats** (petite levée de deuil), c) enfin une dernière phase, beaucoup plus longue, qui se terminera par l'offrande que le « forgeron » fera faire au fils aîné sur une poterie qui représentera définitivement son père : **baba** (grande levée de deuil).

Voyons chacune de ces phases.

I^{re} phase — Depuis le décès jusqu'à la mise en terre

Au décès d'un chef de famille, les membres de la famille qui demeurent sous le même toit que le défunt vont pleurer, crier, se lamenter à haute voix pour exprimer leur douleur et avertir le voisinage du décès.

Les voisins immédiats accourent et joignent leurs lamentations (wabao) à celles de la famille.

(1) Pour mieux donner une idée du stade originel auquel se situe l'ethnie qui nous intéresse, signalons que M. Griaule dans son chapitre « Forge-Poterie » de son étude sur les Dogons (« Dieu d'eau »), indique : « Les femmes d'aujourd'hui imitent la potière mythique. Mais cet art n'est plus l'apanage de la femme du forgeron : est potière qui veut. »

(2) Aux confins du pays mafa, et coincés entre les Mandara islamisés et les groupuscules « païens » des massifs de Mora, vivent quelques milliers de Minéo. Ces derniers se disent issus des Guiziga chassés des plaines du Diamaré par les Foulbé.

Or chez les Minéo chacun s'occupe des morts, toutes les femmes sont potières et les forgerons sont de simples artisans du fer qui peuvent s'allier à tous.

Toutefois si un Minéo épouse une femme mafa (ce qui se produit parfois), il évitera ensuite de prendre pour deuxième épouse une fille de forgeron, car alors son épouse mafa ne saurait la supporter et quitterait son mari sur l'heure.

Ceci confirme bien notre schéma précédent.

(3) Seuls deux ou trois exemples récents m'ont été signalés, mais il s'agit de catéchumènes des missions religieuses.

(4) Il ne paraît pas utile de chercher ici à être complet, car des variantes existent selon les massifs ; néanmoins le schéma général semble demeurer le même partout.

Quelques proches procèdent à la toilette funèbre : dévêtir le décédé, le laver à l'eau fraîche, recouvrir son sexe avec une vieille peau de chèvre que portait sa première épouse, l'« oindre » (1), puis le replacer sur son lit (planche) habituel où le corps sera dissimulé sous un grand sac et derrière un paravant de paille tressée (secco).

D'autres voisins arrivent et vont également faire « wabao » (se lamenter) dans la case mortuaire, puis devant cette case (en se croisant les mains sur la tête).

Un membre de la famille va jeter sur la piste qui conduira à la tombe la natte de paille sur laquelle on a procédé à la toilette du mort et brise, en même temps, une des poteries dans laquelle le défunt mangeait sa boule de mil (gandaf).

Pendant ce temps des hommes vont chercher des tambours de décès (*dingèr*), plus ou moins selon le rang social du décédé (2) alors qu'une autre personne va prévenir un « forgeron » (choisi dans un autre clan que celui du défunt). Les tambours arrivent ; un descendant les frappe trois fois puis laisse aux autres le soin de faire retentir le rythme mortuaire (3).

Quelques vieilles femmes veillent auprès du mort et entretiennent un petit feu en permanence.

En attendant l'arrivée du « forgeron » les membres de la famille qui vivaient avec le défunt ne peuvent ni boire ni manger. Ils ne dormiront plus sur leur « planche », ne feront plus de commerce, ne se raseront plus, jusque vers la fin de la phase II (voir plus loin).

Le « forgeron » arrive. Il fait « wabao » et commence immédiatement les multiples activités qui font de lui le véritable « maître du deuil ».

La fille aînée du décédé va d'abord lui *faire goûter* de l'eau (utilisée dans l'habitation), de la farine de mil (délayée dans de l'eau), ainsi qu'une petite boule (de mil) préparée à son intention. Il s'assure ainsi que les aliments du saré ne sont ni empoisonnés ni pollués (4). Ce n'est qu'à partir de ce moment que la proche famille pourra recommencer à s'alimenter.

Puis le silence tombe, on cesse les « wabao » et les tambours se taisent, car le « forgeron » va faire la *divination*.

On lui donne auparavant un peu de mil, de haricots et de sésame (graines cultivées par le décédé) (5).

La divination se fait dans ce cas avec des cailloux (voir plus loin), et a pour but de faire apparaître le « responsable » du décès. On « fera donc les cailloux » à chacun des membres

(1) Sa première épouse enduit de terre ocre une ligne qui va de la racine du nez, passe par le sommet de la tête, et descend jusqu'à la base de la colonne vertébrale, — une ligne qui barre le front sur sa largeur (elle forme une croix avec la précédente), — des lignes qui contournent chaque membre à la hauteur des coudes, des genoux et des chevilles.

(2) Ces tambours ne servent exclusivement qu'au décès ; ils sont faits avec des peaux de bœufs tués lors d'une certaine fête qui se déroule tous les 3 ou 4 ans (marai). Ils sont en possession des seuls gens fortunés qui ont pu sacrifier un « marai ».

(3) Notons que les premières mesures offrent le même rythme que le double battement du cœur.

(4) En certains villages (Roua par exemple) ceci n'a pas lieu si l'homme a été tué par un serpent, une panthère, par le feu ou par un autre homme (car la cause du décès paraît suffisamment évidente).

(5) On ne donnera pas de gombo par exemple, si cette plante est cultivée par les femmes.

(majeurs) de l'habitation, puis de la famille, ainsi qu'aux deux « amis intimes » du défunt (1)

Les cailloux répondront OUI ou NON (c'est-à-dire « responsable » ou « pas responsable »). Si une réponse est négative pour une personne, on passe à la suivante. Si la réponse est affirmative, on recommence deux nouvelles fois, et le « responsable » sera trouvé lorsque la réponse aura été trois fois affirmative. Si un « coupable » est trouvé, il faut alors recommencer les « cailloux » pour savoir le sacrifice que ce « coupable » devra faire afin d'apaiser le défunt (un poulet, une jarre de bière de mil, etc.) (2).

Avec l'exécution de ce sacrifice s'achève la divination mortuaire ; les wabao peuvent reprendre, et le fort martèlement des tambours se faire entendre à nouveau.

On amène alors au « forgeron » une des chèvres du décédé. Il la tue, enlève la peau de l'animal et en recouvre la tête du défunt (3).

Ayant achevé sa tâche du premier jour, le « forgeron » rentre alors chez lui avec la viande des sacrifices, la viande de la chèvre dont la peau a servi à couvrir la tête du défunt, et après avoir bu une rasade de bière de mil.

Le lendemain au petit matin les amis du défunt partent en brousse pour « venger » le mort. Actuellement ces sorties sont devenues plus symboliques que réelles mais pas toujours toutefois. Au retour de cette expédition ils prennent de l'écorce d'un arbuste nommé *ouma* (genre *Bauhinia*), et se l'attachent au poignet pour signifier que l'homme a été vengé.

Puis le frère aîné du défunt va défaire le sommet de la case du mort (case nommée *dzaoud-zou*) pour signifier que le constructeur de cette habitation est décédé, tandis qu'un des petits fils défera (ou fera défaire s'il est trop jeune) le toit des cases *houzem* et *houdok* (cases des épouses).

Si le « forgeron » ne s'est pas joint à l'expédition du matin (cela paraît dépendre de lui), il sera parti creuser une fosse avec un ou deux aides (« forgerons » comme lui) sous la surveil-

(1) Chaque Mafa possède deux « amis intimes » de chaque sexe et approximativement de son âge. Ces personnes que l'on peut presque qualifier de « parrain et de marraine » recevront toutes les confidences de leur « filleul » (s'il a volé par exemple) et en garderont le secret.

Une des façons de devenir l'« ami intime » de quelqu'un mérite d'être décrite. Si une femme est enceinte, un sacrifice pourra être fait pour que tout se passe bien. Un oiseau (genre moineau de couleur grise) devra être attrapé vivant à la main. A cet effet un certain nombre d'hommes ayant de l'estime pour la femme enceinte se présenteront. Celui qui attrapera l'oiseau l'amènera au père et à la mère du futur enfant. L'oiseau sera introduit dans la case par deux témoins ; il sera déplumé entièrement, on lui arrachera la tête, et son corps sera placé dans une petite poterie que l'on bouchera. A la naissance de l'enfant la mère retirera de la poterie le petit oiseau décomposé, l'introduira dans un pendentif à « médicaments » nommé *doloh*. Ce pendentif sera transmis par la suite pour servir de « gris-gris » lors d'une autre grossesse familiale. Si l'enfant venu au monde est une fille, celui qui a attrapé l'oiseau pourra se voir accorder la faveur de l'épouser plus tard. Si c'est un garçon il deviendra l'« ami intime » du captureur (pratique plus fréquente chez les Daba, de plus en plus rare chez les Mafa). Une autre façon, plus fréquente, consiste à apporter à quelqu'un que l'on connaît bien une tête de coq, qui une fois mangée scellera le pacte d'alliance entre les deux hommes.

(2) Si c'est par exemple la deuxième épouse du défunt que le sort a désignée comme « responsable », et que le sacrifice exigé soit d'un poulet, cette volaille tuée sera déposée auprès du lit du décédé, par un des enfants de cette épouse et au nom de celle-ci, en réparation de sa faute.

(3) Si le défunt est tellement pauvre qu'il ne possède même pas une chèvre, on lui mettra sur les yeux et le sexe, des feuilles de la plante nommée « peldé » (à large feuille double).

lance d'un membre de la famille (pour qu'elle soit creusée assez profondément) et à l'endroit qui lui aura été indiqué (1).

De retour dans l'habitation du défunt, le « forgeron » tuera 3 ou 4 chèvres supplémentaires (voire un bœuf si le défunt était très riche) afin de recouvrir entièrement le mort avec la peau de ces bêtes.

Il transporte le défunt dans un passage nommé *danki*, moins sombre que l'intérieur d'une case, y coud les peaux autour du corps et les entoure plusieurs fois d'une corde (pour que rien ne se défasse en cours de transport).

Au moment de la sortie du corps, tout le monde fait une grande lamentation (*wabao*) ; on assied alors le défunt sur une pierre, à la porte de sa case, et tous les membres de la famille viennent le saluer une dernière fois (2).

L'« amie intime » du décédé place alors dans unealebasse les objets personnels du défunt (pipe, bonnet, peau de chèvre, pierre à feu, etc.) ; elle précède, avec cettealebasse, le cortège funèbre vers la tombe, suivie du « forgeron » portant le mort à cheval sur ses épaules, puis des aides (« forgerons »), de la famille et des amis.

Arrivés auprès de la fosse, le « forgeron » et ses aides y descendent le corps ; selon la position sociale du décédé, celui-ci sera enterré, soit assis sur sa chaise, soit à même la terre mais dans une position assise, soit couché sur le côté droit (3). On place autour de lui, dans la fosse, ses affaires personnelles ainsi que les objets qu'il utilisait personnellement pour la culture (houe, faucille, ...), et éventuellement une jarre de bière de mil.

Le fils aîné jette alors une poignée de terre et les « forgerons » comblent le tombeau (4). Sur le tertre mortuaire le forgeron placera certains des objets suivants : la poterie *hourdoudoua* (poterie dans laquelle on fait habituellement fermenter des os et de la graisse du bœuf de sacrifice « marai ») *ouzaad*, tiges de paille représentant les objets de guerre ; *houbat*, ficelle tressée sur laquelle des hommes prêtent serment en la franchissant ; *waréfed* (dzanad et dou var), manches de hache et de houe ; des épines de *wandar*, épineux pour empêcher les animaux de fouiller la terre, l'épieu qui a servi à creuser la fosse ; et *sambak*, petit balai qui permettra au défunt de tenir, dans ce voyage vers l'au-delà, sa nouvelle case propre.

(1) Il n'existe pas de cimetières chez les Mafa (les Kapsiki voisins en possèdent mais appartiennent à un cycle de civilisation différent). Un homme décédé avant son père sera enterré près de son grand-père ; si son père est déjà décédé c'est à ses côtés qu'il reposera. Les jumeaux sont généralement enterrés à part. Les femmes sont enterrées à l'écart des hommes de la famille, généralement plus bas (nous sommes en terrain accidenté).

(2) Certains membres de la famille viennent d'assez loin, aussi est-ce une des raisons pour lesquelles l'enterrement n'a lieu qu'après quelque temps. En règle générale plus le personnage était riche et puissant et plus le délai séparant le décès de la mise en terre sera long (4 jours parfois).

Nous décrivons ici l'enterrement d'un chef de famille ordinaire (2 jours). Pour un enfant le délai est ramené à un jour. Les varioleux et les personnes mortes de faim (cela arrive encore, hélas, malgré les nombreuses commissions destinées à venir en aide aux populations démunies, et dont on n'aperçoit jamais un représentant sur le terrain) sont également enterrées dès que possible, à part et sans cérémonie.

(3) Une femme est enterrée couchée sur le côté gauche.

(4) Pour un chef de massif ou un chef des sacrifices, on referme la fosse avec des barres de natron (s'il s'en trouve dans la case du défunt) ou avec une grande dalle de pierre, de telle sorte que le décédé ne soit pas recouvert de terre, et que l'on puisse par la suite y placer ses enfants. On surmonte dans ce cas la tombe d'un tumulus de pierres.

Dans la région de Sirac (sud du pays mafa) on coupe la tête du décédé avant d'enterrer ce dernier.

Le « forgeron » a alors achevé la tâche de cette journée et prenant la viande des animaux dont la peau a servi à couvrir le décédé, il la partage avec ses aides, et rentre chez lui.

II. Depuis la mise en terre jusqu'à l'offrande faite sur la poterie *guidpats*.

Les tambours vont continuer à se faire entendre les trois ou quatre jours suivants. Vers le quatrième jour un membre de la famille retourne chercher le « forgeron ». Si des visiteurs viennent, ce jour là, voir la proche famille du défunt ils apportent avec eux de petits présents (mil, arachides, boule, ...) dont on place une partie dans un panier situé près du lit mortuaire.

Le « forgeron » arrive et refait, devant tous, la divination par les cailloux pour savoir si les fêtes de l'enterrement ont donné satisfaction au défunt, et si ce dernier consent, désormais, à laisser vivre sa famille en paix. Si la réponse est négative il faudra refaire un nouveau sacrifice (poulet, chèvre, ...).

Le « forgeron » coupe alors une bûche de bois et en place une extrémité sur le petit feu qui est entretenu près du lit mortuaire.

Puis il réunit les membres de la famille et les « amis intimes » du défunt pour leur raser la tête. Ramassant les cailloux qui ont servi à la divination, ils se dirigent tous (moins les épouses du défunt) sur le chemin qui mène à la sépulture. En cours de route, le « forgeron » s'arrête, pose les cailloux à terre, et rase les cheveux des membres de la famille (1).

De retour dans l'habitation du défunt le forgeron prend une des boules de mil amenées par les visiteurs et va la manger, seul, hors de la case. Puis il invite la famille et les amis à manger ensemble les autres boules apportées.

Ce repas en commun achevé, les femmes de la famille mettent alors le mil apporté par les visiteurs à germer dans une poterie pleine d'eau, afin de préparer la bière de mil qui sera consommée six jours plus tard.

Le « forgeron » prend alors la bûche de bois qui se consume près du lit du défunt et sort (son aide prend le panier contenant mil, arachides, ..., situé près du lit du décédé).

Dès qu'il a franchi le seuil de la case avec cette bûche, tous les assistants font une dernière lamentation d'adieu (*wabao*). Le « forgeron » poursuit son chemin en direction de l'endroit où il a rasé les cheveux des membres de la famille. Les filles du décédé le suivent avec toutes les poteries religieuses du défunt (sauf *guidpats* et *dziquilé*).

Le « forgeron » pose la bûche sur les cheveux rasés et les filles brisent, à cet endroit, les poteries religieuses personnelles du décédé.

Puis chacun rentre chez soi, et les visiteurs remportent tous les tambours de deuil (*dinger*), sauf un.

Cette journée marque, en quelque sorte, la petite levée de deuil. A partir de ce moment les membres de la famille vont pouvoir à nouveau vivre comme auparavant (redormir sur leur « lit », se laver, préparer la boule (2), commercer). Ils ne pourront encore toutefois faire aucun sacrifice sans la présence du forgeron.

(1) Pendant ce temps les épouses du décédé se sont rendues derrière les cases *houzem* et *houdok*, où un « non-forgeron » (*vavaï*) ayant déjà perdu une épouse leur rase la tête (s'il n'avait pas perdu d'épouse, il risquerait en prenant le deuil sur lui de faire mourir sa femme). Ces coupes de cheveux ont pour objet de faire connaître à tous le deuil, et d'« ôter la maladie » à toute la famille.

(2) Jusqu'à ce jour ils s'alimentaient grâce au voisinage.

Six jours après le « forgeron » revient pour « ordonner » aux femmes d'écraser le mil qui a été mis à germer dans l'eau. Les femmes préparent la bière de mil et la mettent à filtrer durant la nuit. Le lendemain le « forgeron » goûte le breuvage, qui ne sera toutefois fermenté que le jour suivant, journée au cours de laquelle des cérémonies importantes vont se dérouler.

Avec cette bière de mil fermentée, le fils aîné remplira la poterie du défunt nommée *guidpats* (nous avons vu qu'elle n'avait pas été brisée avec les autres) avant l'arrivée du forgeron et des visiteurs ayant participé au deuil.

Une fois tout le monde réuni, le « forgeron » va enseigner au fils aîné la manière dont il devra faire le sacrifice à son père sur cette poterie qui va représenter, provisoirement, le défunt.

Le fils aîné prend dans une main une petite calebasse dans laquelle il verse un peu de la bière de mil qui se trouve dans la poterie *guidpats*. Le « forgeron » saisit alors la main du fils aîné et dit, en s'adressant à la poterie : « Voici devant toi ton fils aîné qui pour la première fois va faire le sacrifice pour toi. Laisse le donc vivre tranquillement comme auparavant ».

Tandis que le « forgeron » prononce ces paroles, il incline la main du fils aîné, de telle sorte qu'un peu de la bière contenue dans la calebasse soit répandue sur la poterie. Puis le fils aîné boit le restant du contenu de la calebasse et offre alors, à toutes les personnes présentes, de la nouvelle bière de mil.

Quelques instants plus tard, la fille aînée du défunt prend, sous son bras droit, la planche qui servait de lit au défunt et suit le « forgeron » (qui de son côté emporte le moût de cette nouvelle bière de mil).

Ils se rendent, à nouveau, à l'endroit où l'on a rasé les cheveux et brisé les poteries pour y laver le lit du décédé (1). Le « forgeron » donne à la fille les instructions nécessaires, c'est-à-dire ; laver le lit à grande eau (dans laquelle on aura mis le moût du mil) puis l'enduire de terre ocre et d'huile de caïlcédrat, et le frotter enfin avec une feuille nommée *météhed* (2).

Puis le « forgeron » ramène la planche ainsi nettoyée dans la case du défunt, avec de nouvelles pierres comme support.

Si le défunt avait, de son vivant, tué un bœuf de sacrifice (*marai*), on réunira alors au moyen d'une corde les toits des cases dzaoudzou (case du défunt) et houdok (case de la première épouse). Lorsque cette corde se coupera (on prend soin de la cisailer un peu en son milieu), les enfants du défunt refermeront le toit de la case dzaoudzou(que l'on avait défait le lendemain du décès), et un nouvel occupant pourra s'y installer.

A la fin de cette journée on fera retentir le dernier tambour demeuré dans l'habitation mortuaire.

C'est ce jour que l'épouse, si elle avait déjà été mariée avant d'épouser le défunt, sera libre de se remarier si elle le désire (les épouses n'ayant connu que le seul homme défunt ne pourront se remarier que plus tard - voir plus loin).

C'est également ce jour que la jeune fille qui venait d'épouser le défunt, mais qui était encore demeurée vierge, devra retourner vivre chez ses parents (à moins que le décédé n'ait « ordonné » à son fils aîné de la prendre pour femme).

(1) Et jeter les pierres qui servaient de support au lit.

(2) Cette feuille paraît avoir un rôle purificateur dans la vie quotidienne : si un Mafa a fait un faux serment à un autre, et qu'il se repente de ce mensonge, il ira trouver celui à qui il aura, par exemple volé une poule, et lui confessera la vérité. La personne lésée accordera alors son pardon en touchant le bras du coupable avec une feuille de *météhed*. Cette feuille sert aussi à la préparation d'une sauce.

Ainsi s'achèvent les principales cérémonies du deuil (1).

III. De l'offrande à la poterie *guidpats* à la première offrande faite à la poterie représentant définitivement le défunt : *baba*.

Toutefois certains rites vont encore avoir lieu.

La poterie *guidpats* sur laquelle le fils aîné a appris à faire le sacrifice à son père, n'est qu'une poterie représentant provisoirement le défunt.

La poterie définitive s'appellera *baba* (voir au paragraphe « Poteries » la liste des différentes poteries religieuses).

Le fils aîné la commandera à un « forgeron » de son choix. Et lorsqu'il aura préparé la bière de mil avec le premier mil qu'il aura fait pousser seul depuis la mort de son père, le « forgeron » viendra à nouveau, comme précédemment, lui faire faire son premier sacrifice sur cette poterie (2).

Jusqu'à cette date (qui peut varier du 6^e au 18^e mois après le décès selon la date de la première récolte du fils) (3), le fils aîné ne pourra jamais faire un quelconque sacrifice sans la présence du forgeron qui a enterré son père. Il devra également jusqu'à cette date remettre au forgeron une partie des animaux sacrifiés (intestins, pattes, peau, tête, arrière-train).

Ce n'est donc qu'après avoir sacrifié à *baba*, que le fils aîné paraît être investi de tous les attributs d'un chef de famille indépendant. Jusqu'à ce sacrifice il demeure en quelque sorte en tutelle, le tuteur étant le forgeron.

C'est aussi à partir de cette date que la (ou les) femme du décédé, si elle ne s'était mariée qu'une fois dans sa vie, pourra se remarier (si elle le désire).

C'est également à ce moment que semble s'ouvrir l'héritage entre les différents membres de la famille.

Cette description d'un enterrement Mafa (un peu longue mais nécessaire) nous aura fait comprendre que la liturgie est une science difficile, et que dans la société qui nous intéresse le « forgeron » y tient la place du principal officiant.

On peut également se demander, en toute simplicité, ce qui remplacera ces heures véritablement vécues par tous, lorsqu'une « civilisation » souvent armée d'un creux prestige les bousculera.

Il nous est possible maintenant de passer à une autre activité du forgeron, celle qui lui donne son nom artisanal, à savoir : le haut fourneau et (ou) la forge.

(1) Cette journée peut se situer du 10^e au 30^e jour après le décès, selon l'importance sociale du défunt, la richesse de la famille, et le temps dont on dispose (saison sèche ou saison des pluies).

(2) Au cours de cette cérémonie, tous les participants verseront la bière qu'ils auront apportée dans une poterie nommée *guidndoua*, dont on finira le remplissage avec de la bière se trouvant dans le *baba*. *guidndoua* sera bouchée avec une pâte faite à partir de la plante « mounda », et on déposera autour de son col, le collier de son « amie intime » (femme). La bière de cette poterie sera alors bue par les « forgerons » du voisinage. Le fils aîné versera le reste de la bière contenue dans le *baba* sur la tombe du défunt. Le « forgeron » remplira l'ancienne poterie *guidpats* (*guid* : la tête ; *pats* : le soleil) de bière, et l'amènera définitivement chez lui, ainsi que les aliments qui avaient été déposés près de l'ex-lit du décédé dans la poterie *sagam*.

(3) Il semble qu'actuellement il n'est plus toujours exigé que le fils aîné fasse le premier sacrifice au *baba* avec sa propre récolte de mil, mais qu'il puisse à cet effet prendre du mil semé du temps de son père.

II — HAUT FOURNEAU — FORGE

Bien qu'elle ne soit pas très originale, la seule légende que nous avons pu recueillir dans cette région, sur l'origine du feu, mérite d'être rapportée car elle rejoint celles qui ont cours en d'autres points du globe (1).

« Un jour un chien partit en voyage au ciel. Il rencontra beaucoup de personnes réunies autour d'un feu et elles lui proposèrent de se chauffer. Le chien accepta en disant qu'il lui suffisait de se réchauffer le dos. Il s'assit donc, le dos au feu, de telle sorte que sa queue s'enflamma. Il redescendit alors sur terre, donna ce feu à une vieille femme qui le fit connaître aux autres habitants ».

Indépendamment des utilisateurs d'allumettes, qui sont encore extrêmement rares sur les massifs, les Mafa connaissent de nos jours deux procédés pour faire le feu :

— le briquet : c'est-à-dire une petite barre de fer en forme de U (fabrication du forgeron bien entendu) que l'on frappe d'un silex. L'étincelle allume une bourre de kapok que l'on serre contre le silex.

— le procédé ancestral encore utilisé et qui consiste à faire tourner rapidement une petite tige de mil dans une tige de mil plus grosse sectionnée en deux, et posée à même le sol sur un peu de suie.

Il y a peu de temps encore, il semble bien que l'homme du haut fourneau n'était pas le même que celui de la forge, c'est-à-dire que certains étaient fondeurs et d'autres forgerons.

Cette distinction se retrouve encore chez quelques groupes « païens » des montagnes du Nord-Cameroun, celui des Daba par exemple (2).

Chez les Mafa la distinction est plus difficile à saisir car depuis quatre ou cinq ans la plupart des hauts fourneaux ne sont plus en activité (3), et les personnes désignées sous le terme de « ngoelda » sont, soit d'anciens fondeurs ayant cessé toute activité (4), soit d'anciens fondeurs devenus forgerons, soit des forgerons.

Outre que ce soit la même personne qui s'en occupe, le rapport qui peut apparaître entre l'enterrement et l'extraction du minerai de fer est que dans un cas on introduit un corps en terre et que dans l'autre on l'en extrait. Cette relation est faite par certains forgerons mafa : ils disent qu'au lieu où un corps de forgeron aura été enterré on trouvera du minerai, alors que les corps de « vavaï » (non-forgerons) donneront de la terre ocre.

Le minerai était, et est parfois encore, ramassé dans le sable du lit de certains ruisseaux par les femmes et les enfants du forgeron.

Mêlé à du charbon de bois il est introduit dans le « gueulard » d'étonnants hauts fourneaux en terre pour donner, après fusion, de gros cocons renfermant une infinité de petites billes du précieux métal.

(1) Voir Sir James Frazer : « Mythes sur l'origine du feu » - Payot, Paris.

(2) Fondeurs et forgerons enterrent et sont soumis à la même mise à l'écart du reste de la société. Ils peuvent bien entendu s'allier entre eux.

(3) Ils ont été abandonnés sous l'effet de l'infiltration de la civilisation européenne. Les fûts de fer, les débris de voiture sont maintenant achetés sur certains marchés et servent à la fabrication des houes, pioches, bracelets, ...

(4) Dans le village de Roua, aux confins du pays mofou, se trouvent de nombreux fondeurs, qui ont cessé toute fonte depuis quelques années, et qui ne se sont jamais mis au travail de la forge.

Le produit de cette fonte sera martelé et mis en forme de barres de fer (légèrement renflées aux deux extrémités) qui peuvent encore servir de monnaie d'échange sur les marchés (1).

Outre les deux soufflets faits de peaux de mouton qu'un aide actionne à un rythme rapide (2), il faut pour que la fonte réussisse s'assurer le concours de nombreuses forces :

— le fondeur se sera abstenu de toute relation avec une femme la veille de la fusion, et il trouvera un surcroît d'énergie en consommant certains aliments : cœur de panthère, boule de mil dans laquelle on a broyé certaines plantes (*madjak sak* entre autres, très utilisée contre les « sorciers »)

— dans les parois du haut fourneau et dans la tuyère on aura inséré certaines plantes dont les plus fréquentes sont : *djiguidif*, *medjéwel*, *bouldoum*, *mbokom*, *mellékid vatsak*.

— l'on aura fait, bien entendu, avant la fusion, les sacrifices d'usage : tuer un poulet pour remercier Dieu en versant le sang de l'animal sur le haut fourneau

— et l'on boira aussi quelques calebasses de bière de mil pour se préserver de l'effet de certaines plantes mises dans le haut fourneau, et de la chaleur.

Le haut fourneau ne fonctionne jamais durant la saison des pluies (juillet à octobre) à cause de l'humidité ambiante, et également pour ne pas risquer de détériorer les jeunes pousses de mil.

Si le haut fourneau est généralement situé bien à l'écart des cases, par contre la petite construction qui sert d'abri à la forge est plus proche des habitations. Il s'agit d'une case très basse (on y entre à genoux) et un peu plus large que les autres ; les murs sont constitués par de gros blocs de pierre juxtaposés, laissant des jours pour l'aération nécessaire.

Le forgeron prend quelques pailles du toit pour allumer le feu dans le foyer, puis y ajoute une ou deux poignées de charbon de bois (le bois du caïlcédrat a bonne réputation). L'aide forgeron se place aux soufflets faits en peau de mouton de préférence. Pour qu'il soit bien tenu en main, à chaque soufflet on attache une section de tige de mil qui sert de poignée. On agite les soufflets alternativement et très vite, parfois avec un joli rythme. Le charbon de bois recouvre entièrement le fer à travailler. Des gens pénètrent dans la forge pour bavarder un instant ou pour apporter une petite faucille ou une houe ébréchée à retaper.

Le fer rougi est sorti avec les pinces et placé sur l'enclume de pierre. Il existe plusieurs masses pour le modeler dont l'une, en pierre, est légèrement aiguisée sur l'une de ses faces : elle servira à strier les fers de houe, et à mieux évaser le fer du côté de l'emmanchement. Des étincelles fusent dans toute la forge mais nul ne s'en soucie. Le forgeron présente avec sa pince la lame rougie sur la pierre et la retourne de temps à autre alors que l'aide la martèle. Lorsqu'il s'agit de « lier » un fer que l'on a plié (une plaque de fût par ex.) on met dans le feu et sur les parties encore disjointes un peu de terre à laquelle on a mêlé de la rouille. Ce « liant » permettra les raccords et assurera au fer battu sa compacité.

Un visiteur accroupi joue un air de flûte alors que les derniers coups de masse donnent sa forme définitive à la future houe. En une heure et demie on a fabriqué deux houes, raccom-

(1) On peut voir, de nos jours encore, sur certains marchés daba cette antique monnaie qui était bien précieuse jadis, car elle ne se détériorait pas. Avec dix barres de fer on peut acheter un boubou, ce qui met le prix de la barre à environ 50 F CFA 1963.

(2) Ce rythme est extrêmement bien rendu par les chants de forgerons qui soutiennent en cadence le dur labeur. Le chanteur s'accompagnant d'une harpe locale, ganzavar, peut chanter ce qui lui passe par la tête, mais toujours sur le rythme des soufflets.

modé deux ou trois serpettes, et confectionné une petite bague pour jumeaux (tsakalaï). Un ami fait griller quelques épis du mil nouveau sur les dernières braises du foyer. Puis la forge retrouve son silence et le forgeron repart vers d'autres activités.

C'est avec cet outillage élémentaire que le forgeron et son aide façonneront une production variée et ingénieuse dont nous donnerons la liste un peu plus loin.

Mais avant de commencer à forger, certains rites devront être accomplis.

Si un jeune forgeron désire s'établir dans une habitation distincte de celle de son père, c'est ce dernier qui trace sur le sol l'emplacement de chacune des cases et de la forge (à moins qu'il ne délègue ce pouvoir à son fils). Une fois les constructions achevées, un petit garçon ou une petite fille et la femme du jeune forgeron passent une première nuit dans l'habitation. Puis le jeune forgeron vient s'installer avec sa famille. Il prépare alors de la bière de mil et fait prévenir son père.

A son arrivée le jeune forgeron lui donne un coq que le père va tuer (dans la case-cuisine). Puis il part mettre un peu du sang de ce sacrifice et un peu de bière de mil au-dessus de l'entrée de chacune des cases.

Le lendemain le père revient et le fils lui donne une chèvre qui est sacrifiée comme le coq de la veille, mais cette fois devant la case du futur forgeron (dzaoudzou). Puis à nouveau le père répand un peu de sang au-dessus de l'entrée de chacune des cases.

Le troisième jour le père revient à nouveau. A son arrivée le fils lui remet un poulet et une plante nommée *madjaf mamal* que le père met en terre près de l'entrée de la forge ; puis il tue l'animal sur le seuil de la forge, et y pénètre enfin pour verser un peu du sang de ce dernier sacrifice sur tout le matériel de la forge. Ceci fait, il allume le premier feu, y met un morceau de fer, le frappe symboliquement d'un premier coup sur l'enclume, et le trempe dans l'eau.

Le fils pourra désormais se mettre au travail car la forge a été consacrée.

Aucun interdit ne l'empêchera de forger chaque jour s'il le désire. Il devra toutefois s'abstenir de toute relation avec sa femme la veille de forger, et s'il était « sorcier » il devrait s'abstenir cette même veille de nuire à quiconque, sinon le fer travaillé « se casserait » vite. Si toutefois la variole sévit, il ne pourra fabriquer le couteau de jet, *jenguege*, la chaînette *tchirbe* et le cache-sexe féminin *motsoud yam*.

La production d'un forgeron dépend bien entendu des objets qui lui sont commandés ; elle peut comprendre une quarantaine d'objets différents dont nous donnons, ci-après, la liste pour en montrer la diversité.

a) pour le travail de la terre ou du bois

DOUVAR : houé.

DZANAD : hache.

GOUADZA : faucille à herbes.

b) pour le travail de la forge

MAGATCH : pinces du forgeron.

MATSALT : ciseau à fer.

N'DOUVAL : masse et enclume.

c) **pour le travail de la vannerie**

SOULOUM GADAKAR : poinçon à vannerie.
 SOULOUM GOUADZA : faucille à vannerie.

d) **armes**

BÉRÉBÉRÉ : couteau de jet en forme de « f » (surtout koza, moskota - existe également chez les Guidar et Daba) peut se jeter dans le combat.
 DIGOULÉOK : couteau de jet pour femme.
 JENGUÉGÉ : magnifique couteau de jet ne servant qu'aux hommes (de danse ou de combat). Instrument de fête que l'on emporte dans les grands déplacements. Hérité par l'aîné.
 GOUCHRAI : couteau pour homme ; se porte au-dessus du coude du bras gauche.
 MASSALAM : long couteau genre épée ; utilisé par les femmes lors de certaines danses ; emporté par les hommes en voyage.
 SOULOUM GOUADAMA : flèches (nombreuses variétés).
 TSAKOUAL : fer de lance.

e) **parures**

DASSAI : bracelet d'enfant ; porté par les enfants considérés comme un peu anormaux : exemple : celui qui se présente par les pieds lors de la naissance.
 DOLOH : pendentif à « médicaments » ; attaché au cou (femmes) ; voir une utilisation du doloh à la note 3 de la page.
 DONGRI LDOUBAD : pendentif à oreille (femmes).
 DZADZA : ceinture pour femme mariée.
 HORÉHORÉ : pendentif à « médicaments » pour jeunes filles.
 KOULASSAI : bracelet à bras (homme et femme).
 LT'PATATA : bracelet plat à ornements pour jeunes filles et jeunes femmes.
 MATAVA : pendentif de reins pour femme (porté sur le côté) et petite fille (porté devant). contre les rhumatismes.
 MOTSOUD YAM : cache-sexe en forme de coquille (femme mariée).
 TCHIRBÉ : chaînette à fins maillons pour
 — tenir la peau de chèvre (femme).
 — pour le veuf (pendant quelques jours).
 — pour tenir le gozem (bourse sacoche en cuir).
 TELTÉ RAI : bague en fer.
 TENGUILAI : ceinture torsadée pour jeune fille.
 YAM HITSAN : labret (femme).
 ZILAM : pendentif pour jeune fille.

f) **articles domestiques**

MENDÉ : briquet (fer à).

GOKOULA ZUDA : pipe en fer (homme et femme) les très longues pipes pour les danses (femmes mariées).

BIZEM : pince à épiler les poils de la barbe.

MITCHID : pince servant à extraire les épines (très efficace).

PIDÉOK : rasoir pour la tête.

LEPER : aiguille pour coudre (les peaux de chèvre ou de bœuf).

g) divers

DASSAL : hochet pour fêtes (homme).

Ces différents objets sont quelquefois amenés sur les petits marchés de brousse ⁽¹⁾, mais le plus souvent ils sont échangés à la forge même contre du mil, des arachides, ..., et parfois même de l'argent.

*
* *

Si, chez les Mafa, l'enterrement et la forge sont des fonctions essentiellement réservées aux « forgerons », il n'en va plus de même pour leurs autres activités. Chacun possède en effet le droit de façonner des poteries, de pratiquer la divination et de se livrer à l'art médical. Mais en fait, et bien que nul interdit ne semble peser sur ces activités, elles seront néanmoins très souvent exercées par des « forgerons ».

Ceci est surtout vrai pour la poterie, comme nous allons le voir maintenant.

III — POTERIES

Nous avons déjà rencontré la légende mafa qui attribue au « forgeron », dans son rôle primordial « d'homme des morts », la fabrication de la première poterie représentant le défunt (voir page 19).

Cette activité, comme celle de l'enterrement, aurait donc été antérieure à celle de la forge, ce qui se conçoit bien.

Mais si la poterie ancestrale avait un sens religieux, certaines des suivantes ont été destinées à d'autres usages, et ce sont alors les éléments féminins de la famille du « forgeron » qui en ont assuré la fabrication.

C'est surtout dans les sols des vallées, qui relient les multiples massifs granitiques de ce pays, que l'on recherche la terre argileuse (*roubalt* en mafa) utilisée pour la fabrication des poteries.

Adultes ou adolescents, chacun peut de grand matin partir la recueillir ; et parfois même un « non-forgeron » (*vavaï*), s'il désire une poterie à meilleur compte, apportera aux potières la pâte qu'il aura foulée dans l'enclos de ses cases.

Une fois pétrie cette argile est généralement utilisée de suite, mais elle peut également être conservée dans une poterie à eau hors d'usage (*télé yam*)

⁽¹⁾ A titre indicatif, signalons que les Mafa désignent les jours de la semaine par les jours des principaux marchés : *loum Koza*, *loum Sirac*, ..., *loum* : marché de... (mot peul) Le mercredi se dit *loum Commandant* car c'est le jour du marché de Mokolo, siège des autorités administratives.

A l'abri d'une vaste case largement ouverte, les femmes du « forgeron », assises bien droites, façonnent entre leurs jambes étendues de multiples créations. Sans tour, ni mécanique, l'harmonie du geste se transmet à l'argile, et la poterie s'élève insensiblement, rang par rang, dans la paix des lieux. La vie sans hâte s'accorde encore ici à l'épanouissement des formes, alors que les ombres se regroupent au pied d'un proche caïlcédrat.

Une bille de bois évasée en sa partie supérieure va servir à fabriquer le fond de la poterie. On pétrit encore un peu la terre déjà malaxée en y mêlant quelques gouttes d'eau, puis à l'aide d'une pierre ronde et lisse le fond de la poterie est modelé sur la bille de bois. En cinq minutes la partie inférieure est achevée. On la place alors sur un plat rempli de cendres (*kildé rémé*), pour terminer la partie supérieure à la main. Un boudin de terre élève la poterie d'un cran. On l'ajuste à la main et l'on continue en faisant tourner le plat d'appui jusqu'à ce que la hauteur désirée soit atteinte. Un morceau de calebasse servira à racler les surfaces internes défectueuses. Le col sera soigneusement lissé au moyen d'une feuille. Puis pour donner du lustre aux surfaces extérieures on peut les frotter au moyen d'une pierre polie que l'on trempe de temps à autre dans de l'huile de caïlcédrat. Les figurations éventuelles sont imprimées soit au moyen de cordelettes tressées soit avec de simples morceaux de bois ou de paille. Le façonnage de la poterie sera achevé ; il aura duré vingt à trente minutes.

Quelques jours plus tard, la poterie sera mise au feu. La cuisson se fait dans une légère concavité creusée à même le sol. On entoure la poterie de branchages que l'on enflamme ; mais si on désire lui donner une belle couleur noire, les branchages seront remplacés par des excréments séchés de bétail. Après cuisson on s'assure que les parois sont bien étanches, et s'il y a lieu on remet au contact du feu les surfaces défectueuses.

Puis les poteries cuites et refroidies attendent les acquéreurs qui ont été prévenus par la fumée des feux. Les surplus seront amenés sur les marchés locaux, mais il ne s'agira alors surtout que de poteries à usage alimentaire.

L'ensemble des poteries mafa représente un groupe assez imposant puisque nous en avons dénombré plus de 60 variétés.

Ces poteries peuvent se subdiviser en six catégories selon l'usage qui en sera fait : 1) religieuses ; 2) magiques ; 3) ayant un but technique ; 4) pour préparer, manger ou conserver les aliments ; 5) pour les boissons ; et 6) usages divers.

En parler c'est décrire presque entièrement la civilisation mafa, aussi ne pouvons nous les passer sous silence.

a) poteries religieuses

I. représentant les ascendants

Nous avons vu lors des premières cérémonies de l'enterrement l'importance de la poterie *baba* représentant le chef de famille défunt. Cette poterie ne sera détenue que par celui qui reprendra la charge de chef de famille parmi la descendance du défunt. Ce sera le fils aîné. Les autres descendants, s'ils ont un sacrifice à faire à ce *baba*, demanderont au nouveau détenteur de le faire en leur nom ; il sera en quelque sorte leur représentant, leur prêtre, vis-à-vis du père défunt.

Ce sera également le fils aîné qui, devenu chef de la famille à la mort du père, détiendra les poteries *bababa* (représentant le grand-père paternel) et *mambaba* (représentant la grand-mère paternelle).

Le fils cadet sera lui le gardien des poteries *mama* (mère défunte) et *mamama* (grand-mère maternelle), et les sacrifices sur ces poteries qui seront exigés par les circonstances (révélées par la divination) devront être faits par son intermédiaire.

II. poteries personnelles

Nous avons également vu l'importance de la poterie *guidpats* lors des cérémonies de l'enterrement. Elle représente en quelque sorte *l'âme de l'être vivant* (*guid* : la tête, *pats* : le soleil). Chaque personne a son *guidpats*, sans distinction de sexe et d'âge.

La poterie *guidndoua* (*quid* : tête, *ndoua* : homme) représenterait plutôt *l'esprit de l'homme* ; seuls les chefs de famille en possèdent un (voir son utilisation lors des cérémonies de l'enterrement, note 2 page 19)

III. représentant Dieu (unique) et les démons

Djiguilé, la poterie de Dieu, est réellement d'une facture remarquable. Chacun possède un *djiguilé*, et nous avons de la sorte dans chaque saré : le *djiguilé* qui est pour le sacrifice du chef de famille, *djiguilé baba* pour le sacrifice à son père, *djiguilé mama* pour celui de sa mère, *djiguilé ouda* : le Bon Dieu de l'extérieur, *djiguilé kra* : celui des enfants, *djiguilé gai*, celui de l'habitation entière.

Cette simple énumération montre quelle place occupe la divinité dans la vie mafa. Mais elle n'est ni grimaçante, ni redoutable, ainsi que cela se rencontre peut-être dans les groupes plus éloignés de l'origine des croyances ; elle est tout simplement **partout**.

La poterie *dimbouloum* (*di* : les yeux, *mbouloum* : le diable) est située près de l'arbre le plus imposant d'alentour. Elle est destinée à se concilier le chef des démons de la brousse, et on n'y sacrifie que sur l'injonction du Maître des sacrifices.

La poterie *djéguélé* (qui est la contraction de *djiguilé gala* : le Dieu de l'auvent) sert à préserver l'entrée de la case du chef de saré (*dzaoudzou*). On y fera individuellement le sacrifice collectif, lorsqu'il en sera ordonné un par le Maître des sacrifices (si ce dernier a fait une rencontre de mauvaise augure par exemple).

La poterie *guétélé* est située parmi un groupe de grands arbres. Ce sera le chef de village (de massif) qui y sacrifiera lorsqu'il y aura lieu de le faire. Les grands arbres sont supposés être le refuge des démons : une femme enceinte évitera d'y passer. Le « forgeron » pourra y sacrifier des insectes pour intervenir en faveur d'une femme stérile.

b) poteries magiques

I. pour augmenter ou assurer la nourriture

La poterie *chékouatev* est celle qui est placée sous le grenier à mil ⁽¹⁾. Son rôle est d'empêcher que le grenier à mil ne se vide trop vite.

Son effet se conjugue avec celui de la poterie *vouvour ouav* qui est située à l'intérieur du grenier à mil du chef de saré, afin d'augmenter la quantité de mil qui s'y trouve ⁽²⁾.

La poterie *rivava* sera la propriété des femmes mariées. Elle est située à côté de la pierre dormante où la femme écrase son mil.

Enfin la poterie *moukoudom*, qui est en quelque sorte la poterie protectrice du bœuf de case, est située à l'entrée de la case où le bœuf de sacrifice (*marai*) est maintenu.

⁽¹⁾ Les greniers à mil ne sont pas construits à même le sol, mais sont placés sur des supports de pierre afin d'empêcher les termites d'y accéder. Le nom de l'emplacement situé entre le fond du grenier et le sol a été donné à cette poterie.

⁽²⁾ Lors d'une tournée en brousse dans le pays daba (ethnie voisine), nous avons rencontré un « colporteur » proposant divers articles aux habitants d'un village ; parmi ces objets figurait une pierre destinée à être placée dans le grenier à mil pour que ce dernier ne soit « jamais vide ».

II. *pour se préserver des voleurs*

On placera *dzadzaya* entre deux cases d'un même « gai » (habitation) contre les voleurs éventuels.

De même on placera le remarquable maléfice de défense *quoda* soit dans les champs, soit devant l'entrée de la case durant une absence. La personne qui s'aviserait de prendre néanmoins des épis de mil dans un champ ainsi protégé s'exposerait à des « maux de ventre » et même à la mort ⁽¹⁾.

III. *contre différentes maladies ou de mauvais esprits*

La poterie *chéténé* sera faite pour celui qui, devenu fou, crie sans qu'on le frappe. Dans ce cas le sacrifice (propitiatoire ?) sera fait par la femme du « forgeron » hors de l'habitation du possédé.

La poterie *ldaldak* sera placée sur un chemin (généralement sous une pierre ou dans un petit trou) pour enlever la fièvre et les maux de tête.

De même la poterie *skouillévad* pour les « maladies qui vous attaquent la nuit » (seul le « forgeron » pourra sacrifier avec de la farine de mil), et la poterie *skouitchivé* pour les maladies de la route (généralement toutes deux pour les enfants).

La poterie *ldouved* sera faite pour celui qui aura un air hébété, qui sera devenu « timide par le diable ». Le sacrifice sera fait sur une piste également et par une personne qui aura déjà tué beaucoup d'animaux.

Il semble bien que pour ces sacrifices de brousse, effectués sur une piste, le but soit d'éloigner le mauvais esprit qui vous embarrasse loin de votre habitation, de telle sorte qu'il n'y retourne pas. On formule une brève invocation par laquelle on lui demande de bien vouloir vous quitter et d'aller inquiéter d'autres personnes : d'où les dangers à se promener en brousse.

Il faut encore ici signaler la poterie *méjeb* qui est prévue lorsque la personne paraît avoir perdu son souffle, sa respiration (si elle est évanouie par exemple). Dans ce cas, seul le « forgeron » (nous le rencontrons souvent hors de la forge) pourra sacrifier les insectes d'usage et dire les invocations nécessaires.

IV. *pour corriger certains excès qui contrarient l'ordre des choses*

Si un Mafa devient le père d'enfants jumeaux, il doit immédiatement se faire faire une poterie nommée *halalai* (petite poterie ayant deux renflements) et y sacrifier pour compenser cet excès. Ultérieurement si des parents de jumeaux souffrent des yeux ils sacrifieront également sur cette poterie.

Le chasseur sacrifiera à la poterie *matsam* pour que les animaux qu'il a tués ne le rendent pas fou (voir les « Trois contes » de G. Flaubert).

De même une personne en ayant tué une ou plusieurs autres (bataille de flèches, rixes, ...) se fera faire la poterie *madzagai* pour ne plus avoir à redouter l'esprit de ses victimes.

Il est évident qu'aucun Mafa ne cherche à se procurer une collection complète de ces poteries « magiques ». Elles sont généralement commandées lorsque la divination le prescrit et qu'il y a lieu de faire un sacrifice particulier.

(1) Il y a lieu de signaler ici l'honnêteté des Mafa qui est grande (en brousse). Est-ce la crainte du maléfice ? Est-ce la crainte d'une impureté qui contrarie l'ordre des choses ?

Signalons au passage qu'il existe des maléfices mâles et femelles, ces derniers étant, paraît-il, les plus redoutables.

Si nous nous sommes un peu longuement attardé à la description de ces poteries religieuses et magiques, c'est dans le but de mieux faire deviner l'univers mental dans lequel nous nous trouvons.

Nous terminerons plus rapidement cette énumération (les noms des poteries ont été orthographiés selon la phonétique, qui présente des variantes selon les massifs).

c) poteries pour préparer, manger et conserver les aliments

I. pour préparer certains aliments

CHÉDAF DAF : pour préparer la boule (de mil) et la bouillie.

CHÉDAF LAK : pour préparer la sauce.

CHÉNGUÉLEK : pour préparer la viande (il y a plusieurs sortes de chénguélék).

II. pour manger

GANDAF DAF : pour manger la boule.

GANDAF LAK : pour mettre la sauce.

KÉLÉLECH : le bol des enfants (filles).

NGOUROUROUM : le bol des enfants (garçons).

GANDAF MARHOUTCHED : le plat où l'on mange si l'on a épousé une jeune fille vierge.

III. pour conserver les aliments

CHÉDAF GOUFA : pour conserver n'importe quelle farine.

CHÉDEF TSATSAO : pour faire mariner de la viande de chèvre avec des haricots et des arachides (après plusieurs mois cette composition servira à préparer la sauce).

HOURDODOUA : pour faire mariner de la viande de bœuf de sacrifice (marā). Nous avons vu que cette poterie pouvait être mise sur le tombeau de son possesseur.

d) poteries pour les boissons

I. l'eau (YAM)

DOUVOULDAK YAM : pour chercher l'eau à la rivière.

TÉTÉ YAM : grande poterie pour conserver l'eau potable de bouche.

SEMTALA : très belle gargoulette (dans certains massifs seulement).

GUILER : pour abreuver le bœuf de case.

II. la bière de mil (ZOOM)

DOUVOULDAK ZOOM : pour conserver la bière de mil.

GUÉLÉGIVÉ : pour offrir à boire à la belle famille lors des fêtes.

KOTEMBÉ : pour offrir à boire aux femmes, à « l'amie intime », et aux femmes du beau-père.

KOUYOK : pour offrir à boire aux membres du clan vivant au loin.

LOUDARA : pour offrir à boire lors des fêtes aux membres du clan du beau-père et à ses amis.

MBÉTÉKÉ : pour offrir à boire à ceux qui viendront cultiver votre champ (gendre, etc.).
TÉTÉ ZOOM : grande poterie servant à préparer la bière de mil.

e) **poteries ayant un but technique**

DROUGOUATSAI : poterie dont le fond est percé de petits trous ; sert à préparer le sel en « lessivant » des cendres de fibres végétales ou d'excréments d'animaux.
DOUM DROUGOUATSAI : sert à recueillir l'eau qui filtre de la poterie précédente.
KILDÉ RÉMÉ : plat servant lors de la fabrication des poteries.
TOTOUA : petite masse en terre pour le finissage du travail de la poterie.

f) **usages divers**

BOULKOUA : grande poterie servant à mettre les habits et l'argent (pour les préserver du feu).
CHÉDAK MBOUSAK : poterie servant à conserver une poudre de terre ocre
DINGILDÉ : pour contenir l'huile de caïlcédrat.
HOUTOK : petite poterie dans laquelle on verse l'huile de caïlcédrat lorsqu'une femme désire s'en enduire le corps.
KRABOULAM : poterie servant à conserver les bijoux et parures (de la grand-mère décédée)
KILDÉ LDRA : plat servant à faire la divination avec un crapaud.
GOKOULA ROUBALT : pipe en terre (ce n'est pas une poterie)

Aucun interdit ne frappe la fabrication de ces poteries qui peuvent être façonnées en n'importe quelle saison. Signalons toutefois qu'en cas de variole on évitera de les orner de petits points.

Nulle potière ne saurait bien entendu fabriquer l'ensemble de ces poteries ; chacune selon le massif où elle habite, saura faire celles dont les façons lui auront été enseignées par une aînée.

Au terme de cette énumération, nous pouvons remarquer que les poteries religieuses et magiques représentent une importante fraction de l'ensemble de la production, et que la plupart des poteries « magiques » ne sont façonnées que lorsque la divination le prescrit.

Et ceci nous amène à une nouvelle activité du « forgeron », et non la moindre, celle de la divination et des sacrifices.

IV. DIVINATION ET SACRIFICES

Le forgeron n'a pas le monopole de la divination, toutefois si l'on pouvait recenser tous les devins, nous verrions qu'en ces lieux, les trois quarts d'entre eux sont vraisemblablement forgerons.

Nous avons déjà signalé que dans notre échantillon de plus de 300 forgerons, 79 % d'entre eux pratiquaient la divination, alors que 74 % seulement forgeaient. La divination pourrait donc être qualifiée d'activité « forgeronne » *essentielle*, puisqu'en fréquence elle arrive immédiatement après l'enterrement et avant la forge.

Il ne convient pas au sujet de la divination d'utiliser le terme de « sorciers » que certaines personnes insuffisamment documentées emploient pour définir ceux dont les activités leurs échappent.

En fait, dans la société originelle qui nous intéresse, tout le monde peut être « sorcier » et l'on y a parfois même l'impression que *toute personne qui souhaite fermement quelque chose fait acte de sorcellerie*.

A l'origine le « sorcier » ne paraît pas être une personne hideuse, traçant des signes cabalistiques en avalant des crapauds, mais une personne que rien ne distingue des autres. Les Mafa les groupent en deux catégories :

Les **l'taya** ou **meltégué** seraient des personnes intelligentes ayant par sucroît un don de clairvoyance ; nullement redoutables, ces natures contemplatives et vagabondes informeraient les individus, au hasard des rencontres, des risques qui pèsent sur eux, sans recherche de profit. (une poterie en forme de **dziguilé** : divinité, ayant trois touffes de cheveux sur la tête leur est destinée).

Les **midé** par contre seraient néfastes, car ils peuvent « manger les âmes » ; mais s'ils se reconnaissent entre eux, personne d'autre ne saurait le faire, et il faudra attendre le décès de quelqu'un pour savoir s'il était **midé** (1).

Cette parenthèse a été ouverte pour faire ressortir que les « forgerons » ne doivent pas être confondus avec les « sorciers » du seul fait qu'ils pratiquent la divination, activité qui paraît ici être surtout une « technique ».

De fait, différents procédés peuvent être utilisés :

les « **cailloux** » permettront de dévoiler ce qui dans le passé ou le présent risque de contrarier l'existence du demandeur.

Nous avons déjà vu qu'après le décès de quelqu'un une des premières activités du forgeron était de « faire les cailloux » pour connaître le « responsable » du décès et le sacrifice éventuel à offrir. Les « cailloux » seront donc généralement utilisés pour des faits domestiques n'engageant pas l'avenir de la collectivité.

Le devin après avoir déposé en ordre sur le sol des pierres (20 à droite, 20 à gauche, 10 en haut) en retire, selon ses règles, un certain nombre. A la fin du jeu, la réponse sera négative ou affirmative selon les pierres restantes.

les « **brindilles** » seront utilisées pour des événements plus graves, à venir, et qui intéressent toute la collectivité (invasion de criquets, ...)

on pourra également recourir aux offices d'un crapaud : **ldra**. Ce dernier est placé dans un plat rempli de sable et entouré de bâtonnets qui représentent telle ou telle personne. Selon les bâtonnets dérangés et la disposition finale de l'ensemble, on fera les pronostics qui conviennent.

on peut également faire le **wouyim**, ou divination parlée. Une corne de bœuf coupée à sa pointe est recouverte de cire de rucher de telle sorte qu'une légère ouverture demeure à cette extrémité. On plonge vivement la corne dans l'eau et l'air expulsé par la petite ouverture vient « glouglouter » à la surface de l'eau. Ces sons seront alors interprétés par le « forgeron ».

Ce qui est commun à tous ces procédés (et à l'esprit même de la divination locale) c'est qu'ils n'affirment pas en toute certitude la venue de tel ou tel événement. Ils font seulement

(1) Dans ce cas son corps pourrait plus vite, et un sang de couleur noirâtre suinterait.

entendre qu'un danger menace et que pour le conjurer il est recommandé de faire un sacrifice sur telle ou telle poterie (1).

Ainsi la plupart du temps la divination a pour corollaire le sacrifice.

Le Mafa paraît connaître trois sortes de sacrifices :

I. *Le sacrifice qu'il s'impose lui-même*

Lorsque le chef de famille égorge une chèvre ou un poulet, il en fait toujours préalablement l'honneur à un ancêtre ou à la divinité (dziguilé) ou aux deux. De même lorsqu'une nouvelle jarre de bière de mil a été préparée. Tout en prononçant une brève invocation, il répand un peu de sang ou de bière sur telle ou telle poterie.

Nous avons déjà vu (enterrement) que le chef de famille ne pouvait faire seul ces sacrifices domestiques qu'après avoir été initié au premier sacrifice sur son *baba* par le « forgeron ».

II. *Ceux qui lui sont commandés par la divination ou les circonstances.*

S'il peut en faire certains lui-même (sacrifice de compensation pour un événement trop heureux qui se serait produit, par exemple), d'autres, par contre, doivent être exécutés par des personnes appropriées :

le « forgeron » seul pourra sacrifier sur la poterie méjeb qui rendra son souffle à une personne évanouie.

de même seul le « forgeron » pourra sacrifier contre les maladies de la nuit sur la poterie skouillevad.

dans certains massifs, si une personne tombe au cours d'un enterrement, ce sera le « forgeron » qui devra égorgé un poulet sur la poitrine de cette personne pour écarter ce funeste présage.

seule la femme d'un « forgeron » pourra sacrifier sur la poterie chétééné afin de délivrer un possédé.

seule une personne ayant tué beaucoup d'animaux pourra sacrifier sur la poterie ldouwed, etc.

III. *Enfin les sacrifices périodiques ordonnés par le chef des sacrifices de la montagne*

Si le « forgeron » est, en quelque sorte le prêtre des familles, le chef des sacrifices est le « grand-prêtre » de toute la communauté. Il est le descendant du premier occupant du massif.

Toute la population, en commun, participera à ces sacrifices lorsqu'ils seront effectués sur la poterie dimbouloum (pour que le chef des démons n'attaque personne et que chacun demeure en bonne santé).

Lors de *dafdjigilé*, chaque famille prépare un plat de viande pour demander à Dieu d'éloigner les maladies dangereuses et les fortes mortalités. Puis les femmes partent manger la boule sur la piste, hors de l'habitation.

Au moment de couper le mil, le sacrifice de *zoummaldam* sera fait en l'honneur des ancêtres.

(1) Noter la différence avec les divinations essentiellement « passives » qui sont pratiquées en Europe.

Après la récolte le sacrifice de ngolola oblige chacun à préparer chez lui de la bière de mil pour remercier Dieu de cette récolte.

Enfin tous les trois ou quatre ans, si le chef des sacrifices (de la montagne) l'autorise, on pourra égorger le maraï ou bœuf de case, et sacrifier à cette occasion à toutes les poteries.

Ainsi donc, et pour clore ce paragraphe, le « forgeron » sera toujours (au moins) celui qui effectuera les diverses divinations obligatoires après un décès, et il sera toujours également l'initiateur de tous les chefs de famille lors de leur premier sacrifice.

Il reste néanmoins assez de temps au « forgeron » et à sa famille pour s'occuper des accouchements et des « médicaments », et être ainsi dans ces dernières fonctions le précurseur ancestral des différents corps médicaux.

V — ACCOUCHEMENTS ET « MÉDICAMENTS »

« Pour tous l'entrée dans la vie est la même et la sortie semblable ». Cette définition du Livre de la Sagesse pourrait s'appliquer à la lettre en pays mafa où l'on rencontre souvent le forgeron aux deux extrémités du fil de la vie.

La presque totalité des « forgerons » interviennent eux ou leur (s) femme (s) lors d'une naissance. Ceci ne veut pas dire qu'un chef de famille fasse automatiquement appel à un « forgeron » lors d'une naissance, mais cela signifie que la plupart des « forgerons » sont aptes à répondre à cette demande de service.

De fait de 40 à 80 % des enfants d'un village sont mis au monde par un forgeron selon que l'accouchement se produit plus ou moins loin des deux hôpitaux locaux (Mokolo et Koza) ⁽¹⁾. Mais comme plus des 9/10^e de la population vit à l'écart de ces centres on peut avancer que les « forgerons » mettent au monde au moins les deux tiers des nouveau-nés mafa ⁽²⁾.

Quel sera son rôle ou celui de son épouse lors de l'accouchement ?

Alertée dès les premières douleurs la « forgeronne » enduit d'abord le ventre de la femme près d'accoucher d'huile de caïlcédrat et le frotte avec la plante purificatrice météhed (que nous avons déjà rencontrée lorsque la fille du décédé lavait le lit du défunt). Puis au terme des douleurs un homme situé derrière la femme, qui peut indifféremment être un « vavaï » ou un « forgeron » lui enserre fortement le ventre pour aider à l'expulsion de l'enfant. Le nouveau-né sera reçu dans les mains de la « forgeronne » où il poussera ses premiers cris.

On donne alors à la mère une boisson d'eau mélangée de farine, puis on lui jette des calebasses d'eau froide sur le corps. Dès que le placenta a été évacué, le cordon ombilical est tranché par la « forgeronne », soit avec une tige de mil sectionnée, soit avec une grosse paille fendue

⁽¹⁾ Pour les quartiers avoisinant Mokolo, à savoir : Mandaka Golibaï, Ladamsai Guéléo, Mokola Koudékour et Mokolo Mboua, les proportions obtenues sont les suivantes : « Forgeron » : 40 % — Hôpital : 28 % — Grand-mère : 12 % — Amie matrone : 12 % — Père de l'enfant : 5 % — Mère elle-même : 3 %. Ainsi, même aux alentours du poste le plus important les forgerons détiennent la majorité relative. En brousse ils détiennent, et de loin, la majorité absolue.

⁽²⁾ Le calcul indique qu'il doit naître environ 7 000 enfants annuellement en pays mafa.

(secco) (1). Puis on lave la mère à l'eau chaude, son corps est enduit de terre ocre et d'huile de caïlcédrat, et on lui donne une bouillie de farine de mil contenant beaucoup de natron.

De son côté l'enfant est lavé avec une eau chaude, puis on lui frotte le corps également avec de la terre ocre et de l'huile de caïlcédrat.

Environ 1/2 heure après avoir mis au monde un enfant dans des circonstances voisines, nous avons vu une jeune mère, dont c'était le premier accouchement, quitter à pied son massif et effectuer de la sorte une descente pénible d'environ vingt minutes sans avoir besoin du moindre soutien.

Le salaire du « forgeron » ou de sa femme sera pour l'accouchement comme pour d'autres services (divination, sacrifices, médicaments, ...) du mil, des graines de sésame, des arachides, ou encore, un peu de viande, d'huile de caïlcédrat ou de terre ocre, à moins que ce ne soit de vieilles houes qui lui serviront à en fabriquer de nouvelles.

Nous ne pouvons passer sous silence, avant de conclure qu'un « forgeron » sur deux prépare également des « médicaments ».

Ces « médicaments » sont, ou bien des mixtures de plantes que l'on enserre dans certains bracelets ou pendentifs en fer prévus à cet effet, ou bien des thérapeutiques plus ou moins magiques.

Nous ne saurions dire l'efficacité de ces diverses pratiques, mais nous pouvons tout au moins préciser l'étendue de leur champ d'application.

Du côté des « médicaments » les forgerons proposent des remèdes contre les maux de poitrine, de ventre, de tête, contre la diarrhée, les vomissements et le rhume, contre les maux de dents et les morsures des serpents.

Du côté « magique », il y a soit des talismans, soit des « bénédictions », contre la foudre, le diable, le sorcier, la lèpre, les décès d'animaux ; on en trouve de même pour se marier plus vite.

Mais les pratiques les plus souvent citées sont les suivantes :

• *ôter le « l'ry yam »* : cette thérapeutique pratiquée soit par un « forgeron », soit par une « forgeronne » est destinée à chasser la stérilité d'une femme.

Nous avons personnellement réussi à assister à une séance : la « forgeronne » trempait dans une eau ordinaire (elle venait de ma citerne) un petit branchage d'une plante nommée *nquirvidai* en mafa et cueillie dans la brousse avoisinante. Elle passait ce branchage humide sur le corps de la patiente en le frottant très légèrement. Cette aspersion était accompagnée de paroles dites à voix basse demandant à Dieu de bien vouloir délivrer cette femme stérile.

Insensiblement des centaines de petites cellules solides et translucides, d'un millimètre de diamètre, et renfermant un noyau noir, ont « suinté » hors de l'épiderme de la femme (2). Il ne m'est certes pas possible d'expliquer ce phénomène, mais je puis attester l'avoir observé devant la case indigène qui me servait de bureau un matin à sept heures.

(1) Dans l'ethnie mofou voisine, la tige de mil est souvent utilisée lorsque le nouveau-né est une fille, et le « secco » lorsqu'il s'agit d'un garçon.

Indiquons encore au passage que chez les Mafa comme chez les Mofou, l'enfant reçoit différents noms à sa naissance (dans les deux ou trois jours qui suivent), et que *l'un de ces noms est attribué par le « forgeron »*.

(2) Ces « cellules » sont séparables de l'épiderme, nous avons pu en recueillir une certaine quantité dans une fiole en passant une raclette sur la peau.

ôter le « *jujé* » qui est une pratique destinée à chasser la stérilité de l'homme cette fois ôter les morceaux de bois ou les fientes introduits dans le corps par les « sorciers » (de multiples Mafa, qui par ailleurs se sont montrés dignes de foi, nous ont souvent décrit cette pratique à laquelle ils avaient assisté).

Il faut également signaler dans les activités « forgeronnes » différents procédés abortifs ou contraceptifs, que l'on peut être étonné de rencontrer dans une semblable société. En fait les procédés abortifs sont utilisés les rares fois où des jeunes filles ont des unions illégitimes, et les procédés contraceptifs lorsqu'une femme ayant mis au monde beaucoup de garçons demeurés vivants, craint de s'attirer l'animosité du village devant ce surcroît de puissance pour sa famille.

Lorsqu'on aura dit, par surcroît, que c'est le « forgeron » qui arrache les dents en surnombre (signe de sorcellerie), et qui seul parfois rase la tête des lépreux, nous aurons une idée à peu près complète de ses multiples compétences.

CONCLUSION

Nous espérons avoir réussi à démontrer, au terme de cette première partie, que le qualificatif de « forgeron » — bien insuffisant — recouvre en fait presque toutes les activités non-agricoles qui peuvent exister dans la société mafa (à l'exception des Maîtres de la pluie qui ne sont jamais « forgerons »), et que l'homme de ces activités peut être considéré comme le pivot sur lequel repose toute la civilisation que nous avons décrite.

On considère le « forgeron » comme vivant dans un monde à part, où il ne craint plus les contaminations diverses qui affectent les autres mortels. Si par exemple, et pour illustrer cette dernière phrase, des animaux de brousse polluent les réserves de mil ou d'arachides, le « forgeron » viendra pour goûter ces aliments avant les autres habitants de l'enclos familial, car le « forgeron », lui « n'a pas peur de mourir ».

Toutes ces considérations font que le « forgeron » est à la fois respecté et méprisé par les « vavaï » (non-forgerons). Respecté pour ses connaissances multiples, ses rapports avec des puissances redoutables, son intrépidité, sa force. Méprisé à cause des souillures qu'il amasse lors de ses multiples pratiques.

Aussi les « forgerons » ont-ils une fête annuelle **malama** (en août) qui est la leur, uniquement ; aussi évite-t-on de manger dans le même plat qu'eux ⁽¹⁾ ; aussi enfin ne s'allie-t-on jamais avec eux de telle sorte qu'ils constituent un groupement absolument endogame ayant sa dynamique propre, comme nous allons le voir maintenant.

(1) Un émigré mafa qui vivait depuis de nombreux mois avec un autre émigré « forgeron », a décidé de changer de résidence car il « ne pouvait continuer à vivre et à manger avec celui qui l'enterrerait un jour ».

CHAPITRE II

DYNAMIQUE DÉMOGRAPHIQUE DES « FORGERONS » MAFA

Précisons d'abord les principales raisons qui nous ont incité à étudier la dynamique démographique de cet ensemble.

L'endogamie des « forgerons » mafa étant absolue ⁽¹⁾ nous avons été amenés à penser :

I. que la fécondité des « forgerons » devait vraisemblablement être inférieure à celle de l'ethnie à laquelle ils appartiennent,

II. que, d'une part, leur activité « d'hommes des morts » leur procurant une alimentation carnée beaucoup plus importante que celle des « non-forgerons » (il s'agit principalement de la viande des animaux dont la peau sert à recouvrir le décédé) ⁽²⁾ et, d'autre part, leur connaissance des plantes médicinales, devaient leur assurer une mortalité également inférieure à celle des Mafa en général.

Ces deux hypothèses se trouvent confirmées par l'observation des faits comme nous allons le voir dans les pages suivantes.

Echantillon de 1 724 personnes « forgeronnes » représentant la population de 353 sarés de « forgerons » situés dans les villages suivants :

Ziling, Sirac, Baou, Midéré, Mokola, Ladamsaï, Douvar, Oudahaï, Mféwélé, Gousda, Roua, Mazam, Koza, Kilda, Mazai, Oulad, Sougoulé et Soulédé.

⁽¹⁾ Rappelons, comme nous l'avons déjà dit au début de ce travail, que sur 264 « forgerons » mariés de notre échantillon, *tous* sans exception aucune, étaient à la fois :

- fils de « forgeron »,
 - époux de fille de « forgeron »,
- et que tous leurs enfants majeurs n'avaient épousé que des enfants d'autres « forgerons ».

⁽²⁾ Un calcul sommaire et nécessairement approximatif indiquerait qu'avec :

- un taux de mortalité de 40 pour mille,
- une population de 100 000 personnes,
- une proportion de 1 « forgeron » pour 100 personnes,
- et une moyenne de deux chèvres utilisées pour recouvrir chaque décédé,

chaque famille « forgeronne » disposerait, du seul fait de l'enterrement, d'une alimentation minimum de 8 chèvres par an. C'est-à-dire que pour l'ensemble du pays mafa, 8 000 chèvres au moins seraient annuellement consommées uniquement par les « forgerons », ce qui représente certainement une très forte proportion par rapport au croît annuel des caprins.

Il convient d'ajouter à cette rétribution tous les présents obligatoirement faits au « forgeron » lors de ses autres activités (sacrifices, accouchement, ...).

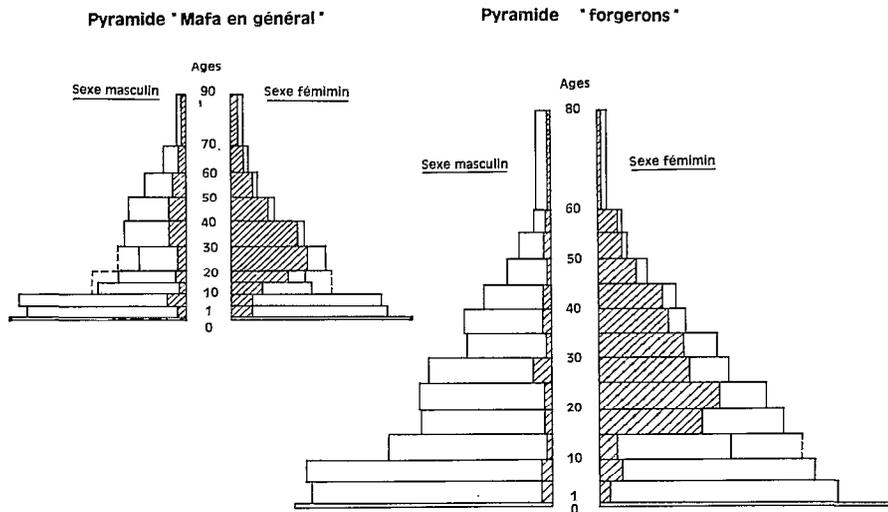
Dans l'ensemble de ces villages qui représentent une population totale d'environ 39 000 personnes, il a été dénombré 391 « forgerons », ce qui donne environ 1 forgeron pour 100 habitants. Comme le saré du forgeron comprend, en moyenne, 5 personnes, 5% de la population mafa est « forgeronne », c'est-à-dire que l'ensemble des familles « forgeronnes » mafa doit représenter environ 5 000 personnes.

Lorsqu'il sera possible de le faire, nous comparerons dans les paragraphes suivants les résultats « forgerons » aux résultats « Mafa en général ». Ces derniers ont été obtenus il y a quatre ans à la suite d'un sondage probabiliste portant sur 3 591 Mafa ou Matakam (voir notre étude « La dynamique des principales populations du Nord-Cameroun » — I.R.C.A.M.-O.R.S.T.O.M. - Yaoundé).

I — ÉTAT DE LA POPULATION

1.1. Pyramide des âges

L'examen des deux pyramides des âges obtenues fait ressortir les points suivants :



Graphique 1

a. les deux pyramides offrent une forte échancrure sur le côté féminin aux âges qui précèdent ou avoisinent le mariage. Nous avons déjà fait ressortir dans d'autres études que ce phénomène se retrouve auprès de toutes les ethnies du Nord-Cameroun ; il est vraisemblablement consécutif au passage de la jeune fiancée d'une famille dans une autre, de telle sorte que la famille d'origine ne compte plus cette enfant déjà promise.

b. la pyramide « forgerons » offre un profil général beaucoup plus régulier, surtout sur le côté masculin ; ceci est dû à une émigration masculine quasiment nulle chez les « forgerons » beaucoup plus attachés aux forces chtoniques dont ils sont les représentants.

c. si sur ces pyramides nous figurons, en grisé, les personnes qui ne résident plus dans leur village de naissance, nous constatons également que les migrations *internes* sont plus faibles chez les « forgerons » que chez les Mafa en général, ce qui est bien dans la ligne de ce qui a été dit précédemment.

La comparaison suivante le fait mieux ressortir :

	Nés hors du village de résidence (en %)	
	Mafa en général	« Forgerons »
Population totale	31	26
Population masculine	12	6
Hommes de 15 ans et +	18	8,5
Population féminine	51	46

Comme les Mafa se trouvent parmi les ethnies dont les migrations internes sont les plus faibles (paléonigritiques), ceci fait encore mieux ressortir la stabilité et l'enracinement des « forgerons » traditionnels.

1.2. Grands groupes d'âges

Ils dénotent, comme l'on pouvait s'y attendre (fécondité plus modérée), une proportion de jeunes légèrement plus faible et par contre-coup une proportion d'adultes un peu plus élevée :

	Mafa en général	« Forgerons »
0-14 ans	45,4	43
15-59 ans	50,2	54
60 ans et +	4,4	3
	100	100

1.3. Nombre moyen de personnes par « saré » (habitation)

Le nombre moyen de personnes par habitation est de 5 chez les « forgerons », contre vraisemblablement 6 chez les Mafa en général (nous obtenons le chiffre de 6 chez les Mofou, ethnie mitoyenne et « cousine » des Mafa et présentant de nombreux points de ressemblance avec ces derniers).

Ce chiffre inférieur serait également l'indication d'une fécondité plus modérée (voir plus loin).

La courbe « forgeron » figurant la répartition du nombre d'habitants par habitation — pour 1 000 habitations — est très voisine de celles des Moundang, ethnie qui présente une fécondité semblable à celle de notre échantillon « forgerons » (voir notre étude déjà citée).

II. — RÉGIME MATRIMONIAL

2.1. Aperçu sur la dot

Moyenne pour 50 dots « forgeronnes » versées entre 1952 et 1963.

- *Composition :*

Comme chez les Mafa en général et les autres groupes « païens » du nord, la dot versée par le « forgeron » aux parents de sa future épouse comprend principalement :

- de l'argent : moyenne de 522 francs par dot ; moins utilisé qu'ailleurs, le numéraire ne figure que dans une dot sur trois environ.

- des animaux : chèvres surtout — de 8 ou 9 en moyenne par dot —, et poulets (1 ou 2)

- des vêtements : surtout gandoura ou boubou (pour le beau-père) : en moyenne 1 par dot.

- ainsi que des prestations coutumières traditionnelles (souvent symboliques en ce sens que la quantité est très modeste) : mil, bière de mil, morceau de tabac indigène, gigot de bœuf, et quelques journées de culture ou de travail pour la belle-famille.

- *Evaluation :*

L'ensemble de ces offrandes représente environ une somme de 6 000 francs CFA 1963, ce qui situe la dot « forgerons » nettement au-dessous du niveau de la dot mafa en général (environ 10 000 francs en brousse).

Ceci est conforme au canevas général qui place le « forgeron » à un échelon inférieur dans la société mafa, et concrétise sur le plan matériel le fait qu'il soit en quelque sorte considéré comme étant le « serviteur » des autres.

- *Période de versement :*

Environ la moitié des dots « forgeronnes » sont versées *en totalité* après la célébration du mariage. Cette proportion est beaucoup moins importante chez les Mafa en général, et dénote encore la situation matérielle plus précaire du « forgeron ».

- *Provenance des ressources :*

Pour faire face au paiement de la dot les ressources proviennent

- pour les 2/3 des économies personnelles du « forgeron » (67 %).

- pour un tiers environ de l'aide de sa famille (32 %)

- notons également pour cette récente période et comme partout ailleurs l'apparition d'un modeste recours à l'emprunt (1 %).

Cette répartition ne distingue pas particulièrement les « forgerons » des Mafa en général (où l'aide familiale est toutefois sensiblement plus faible).

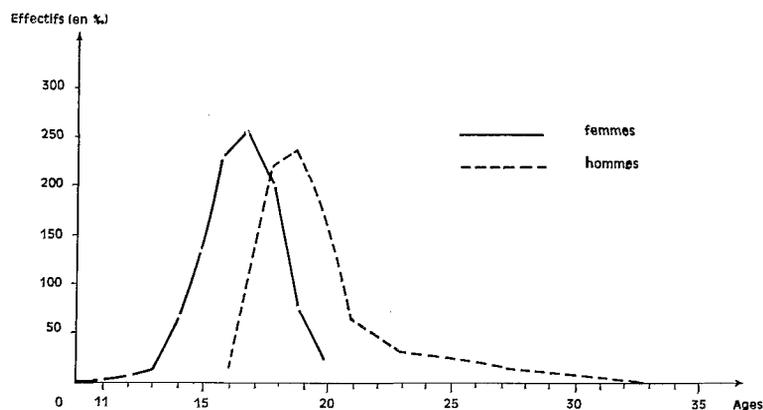
2.2. Age au premier mariage.

Le mode de l'âge au premier mariage se situe à 17 ans pour les femmes, ce qui est semblable à ce qui a été observé chez les Mafa en général.

Pour le sexe masculin le mode de l'âge au premier mariage se situe à 19 ans, ce qui est sensiblement inférieur à ce qui a été observé auprès de *tous* les groupes ethniques du Nord étudiés sous cet angle (chez lesquels le mode est situé à 20 ans).

Il ne semble pas que le montant de la dot se répercute sur l'âge au premier mariage puisque 8 % des hommes seulement se sont mariés après l'âge de 25 ans.

Graphique 2 : Age au premier mariage (en pour mille)



2.3. Nombre d'épouses selon l'âge du mari

Pour ce paragraphe et le suivant nous ne possédons pas de renseignements pour les Mafa en général. Aussi comparerons nous les résultats « forgerons » avec ceux obtenus chez les Mofou, ethnie mitoyenne et « cousine » des Mafa (origine commune), présentant les mêmes caractères (travail du fer seulement, sacrifice du bœuf de case tous les trois ou quatre ans, autorité du maître de la montagne, « forgerons » « hommes des morts » et endogames, pas de prénoms aux enfants selon leur rang de naissance, etc.).

Un peu plus des 2/3 des « forgerons » mariés sont monogames, puisque sur 336 « forgerons » mariés :

240 ont 1 épouse	(71,5 %)	(Mofou : 69 %)
68 ont 2 épouses	(20 %)	(Mofou : 26 %)
25 ont 3 épouses	(7,5 %)	(Mofou : 4 %)
et 3 ont 4 épouses ou +	(1 %)	(Mofou : 1 %)

ce qui représente, en moyenne, 138 *femmes pour 100 hommes mariés*, ce qui est exactement le même résultat que celui obtenu chez les Mofou en général.

Il ne semble donc pas que sous cet angle les « forgerons » se distinguent du groupe auquel ils appartiennent.

Ici, comme partout ailleurs également, on observe que plus un homme est âgé et plus il a tendance à être polygame.

NOMBRE D'ÉPOUSES POUR 100 HOMMES MARIÉS DANS CHAQUE GROUPE D'ÂGE

— de 20 ans	20-29 ans	30-39 ans	40-49 ans
105	130	147	150

2.4. Nombre de mariages selon l'âge de la femme

Sur 494 femmes « forgeronnes » mariées ou veuves de notre échantillon :

339 ont été mariées 1 fois (69 %) (Mofou : 79 %)
 95 ont été mariées 2 fois (19 %) (Mofou : 18 %)
 34 ont été mariées 3 fois (7 %) (Mofou : 2 %)
 et 26 ont été mariées 4 fois et + (5 %) (Mofou : 1 %)

ce qui représente 152 mariages pour 100 femmes mariées ou veuves (Mofou : 124)

Il semble donc que les femmes « forgeronnes » aient plus tendance que les autres à avoir des unions successives.

On pourrait croire que cette plus grande instabilité prend sa source dans le désir d'avoir des enfants, mais les résultats ne confirment pas cette hypothèse puisque sur 155 femmes mariées plus d'une fois, 102 se sont remariées alors qu'elles avaient déjà eu des enfants lors de leur précédent mariage.

Il semble donc dans ce domaine qu'il s'agisse uniquement d'une question de mœurs, plus relâchées chez les « forgerons » que chez les « non-forgerons ».

Le nombre des remariages augmente évidemment avec l'âge, ainsi qu'il est observé ailleurs, mais ici la progression est très vraisemblablement plus accentuée que chez les Mafa en général.

NOMBRE DE MARIAGES POUR 100 FEMMES MARIÉES OU VEUVES DANS CHAQUE GROUPE D'ÂGE

-de 20	20-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60 ans et +
112	135	163	172	217	247

III — NATALITÉ — FÉCONDITÉ

3.1. Taux brut de natalité

Pour un échantillon « forgeron » de 1 724 personnes nous observons 73 naissances survenues dans les 12 derniers mois, soit un taux brut de natalité de 42 pour mille.

Ce taux brut est nettement inférieur à celui enregistré chez les Mafa en général où il s'élève à 68 pour mille.

3.2. Taux de fécondité par âge — Nombre d'enfants mis au monde par femme.

Le calcul des taux de fécondité par âge fait ressortir que les « forgerons », comme les autres populations africaines, présentent une fécondité maximum de 20 à 24 ans (de 25 à 29 ans en Europe).

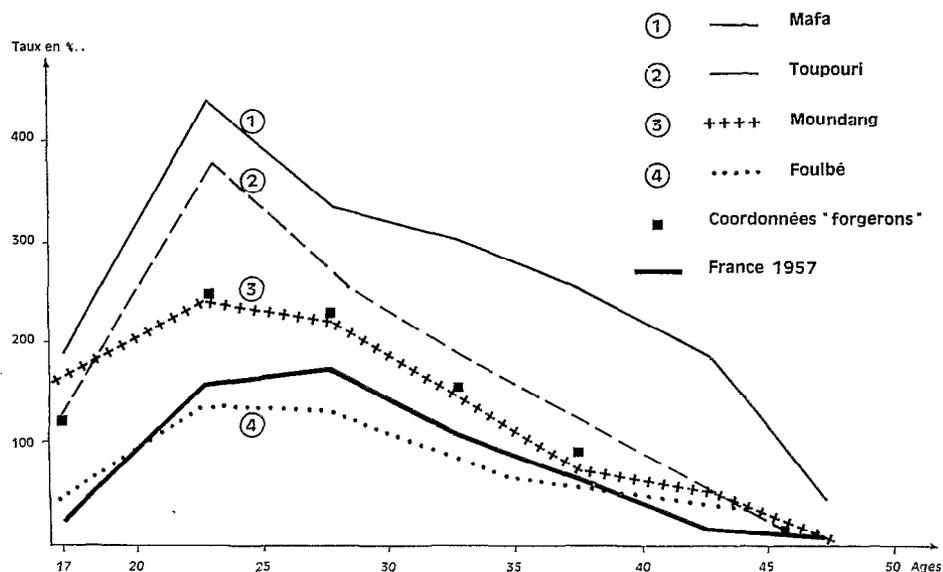
TAUX DE FÉCONDITÉ PAR GROUPE D'ÂGE (EN POUR MILLE)

14-19 ans	20-24 ans	25-29 ans	30-34 ans	35-39 ans	40-49 ans
121	235	227	159	100	27

La chute accentuée des taux après 35 ans est indicatrice d'une fécondité régressive.

Si sur le graphique suivant (extrait d'une étude sur le Nord-Cameroun déjà citée) nous situons la courbe « forgerons » par rapport aux Mafa en général, et à d'autres ethnies du Nord, nous constatons que l'endogamie des « forgerons » se répercute sur les taux de fécondité de tous âges et que leur courbe se confond avec celle du type Moundang. Nous avons indiqué d'un carré les coordonnées de la courbe « forgerons ».

Graphique 3 : Taux de fécondité par âge (Nord-Cameroun)



Dans l'ensemble du Nord-Cameroun on distingue 4 types principaux de courbes :

Type I — Courbe Mafa : très forte fécondité jusqu'à la fin de la période de procréation ; sommet de la courbe bien marqué entre 20 et 24 ans.

(Intermédiaire : Kapsiki, Mofou)

Type II — Courbe Toupouri : (idem Mousseye et Guiseye) : forte fécondité ; sommet de la courbe toujours bien marqué de 20 à 24 ans ; abaissement plus rapide de la fécondité après 30 ans que dans le type précédent.

(Intermédiaire : Daba)

Type III — Courbe Moundang : (les courbes Goudé, Hina, Massa, Arabes, Choa sont voisines, de même que la courbe « forgerons ») ; tendance à l'étalement de la courbe de 14 à 30 ans ; faible fécondité après 30 ans (comparez avec la France 1957) ; il semble que les ethnies présentant des courbes de ce type soient entrées dans une phase de fécondité régressive.

(Intermédiaire : Kotoko, Mandara, Fali)

Type IV — Courbe Foulbé : très faible fécondité pour l'Afrique Noire (inférieure à la France 1957) ; le sens de l'évolution va du type I au type IV.

Sur la base des taux précédents il est possible de calculer qu'actuellement 100 femmes « forgeronnes » mettent au monde, en moyenne, durant l'ensemble de la période de procréation (14 à 49 ans) 460 enfants vivants.

Comparé au chiffre de 878 obtenu chez les Mafa en général, ou à ceux de 770 et 769 obtenus chez les Kapsiki et Guiziga voisins, ce chiffre de 460 peut nous donner une mesure de l'incidence d'une endogamie absolue sur la fécondité d'une population.

Il est possible, *par une autre voie*, de s'assurer de l'authenticité de cette différence.

Si par le procédé dit de la « fécondité totale » nous demandons aux femmes de 14 ans et plus le nombre *total* d'enfants qu'elles ont mis au monde à ce jour, nous obtiendrons une mesure de la fécondité « passée » (d'il y a vingt ans environ). Le calcul nous indique que dans ces conditions 100 femmes « forgeronnes » mafa ont mis, en moyenne, au monde 550 enfants.

Dans le premier cas (460 enfants) nous avons une appréciation de la fécondité actuelle car elle est basée sur les naissances survenues dans les 12 derniers mois. Dans le deuxième cas (550 enfants) nous avons une appréciation de la fécondité moyenne d'il y a vingt ans environ puisqu'elle s'applique à l'ensemble des enfants mis au monde par les femmes de notre échantillon, et non seulement aux naissances survenues dans les douze derniers mois.

Bien que sensiblement différentes ces deux mesures sont néanmoins toutes deux bien éloignées de celle de la fécondité des Mafa en général, ou des groupes « païens » avoisinants.

Il semble donc probable qu'une « forgeronne » endogame ne mettra, en moyenne, qu'environ 5 enfants au monde durant sa vie, alors qu'une « non-forgeronne » de la même ethnie donnera le jour à 8 enfants.

Telle est vraisemblablement l'incidence de l'endogamie d'un groupe de 5 000 personnes sur la fécondité.

3.3. Indice de stérilité relative

Il ne semble pas que l'endogamie des « forgerons » provoque un accroissement de la stérilité. Si, en effet, nous observons les femmes mariées ou veuves demeurées sans enfants après 2 ans de mariage, nous obtenons une proportion de 10 pour cent chez les Mafa en général, et de 42/494 soit 8,5 *pour cent* chez les « forgerons » mafa.

Ce rapport est celui généralement observé auprès des autres ethnies « païennes » de montagne du Nord-Cameroun.

3.4. Taux brut de reproduction (pour mémoire)

$$R_b = 4,6 \times \left(\frac{100}{205}\right) = 2,24$$

IV — MORTALITÉ

4.1. Taux brut de mortalité

Pour les 1 724 personnes de cet échantillon il a été observé 56 décès survenus au cours des douze derniers mois, soit un taux brut de mortalité de 32 *pour mille*.

Ce taux est inférieur à celui observé chez les Mafa en général où il s'élève à 42 pour mille.

Cette différence provient essentiellement d'une mortalité moindre durant les cinq premières années de la vie comme nous allons le voir.

4.2. Taux de mortalité par âge - Table de survie

Le *taux de mortalité infantile* observé (0 à 1 an) est relativement modéré puisqu'il s'élève à 110 *pour mille* chez les « forgerons », contre 167 pour mille chez les Mafa en général (et dans la plupart des groupes « païens » du Nord).

De même de 1 à 4 *ans* le taux annuel « forgeron » est de 66 *pour mille* contre 98 pour mille chez les Mafa en général.

La différence entre les deux mortalités provient essentiellement d'une meilleure adaptation des jeunes enfants durant les premières années de la vie.

Il est évidemment difficile d'en préciser les raisons, mais peut-être peut-on en attribuer l'effet à la connaissance de certaines plantes médicinales, ainsi qu'à la ration de viande consommée plus fréquemment par les enfants du « forgeron » dès le début de l'alimentation solide.

Cette moindre mortalité aux jeunes âges est connue des Mafa qui disent généralement que les enfants du « forgeron » meurent moins que les autres.

De 5 à 39 ans les taux annuels Mafa et « forgerons » oscillent entre 15 et 23 pour mille.

Au-delà de 40 ans les « forgerons » présentent des taux légèrement plus élevés, qui sont vraisemblablement provoqués par le dur labeur qui est le leur durant leur vie.

A l'aide de ces taux il est possible de dresser une Table abrégée de Survie qui nous indique que chez les « forgerons » *la génération est réduite de moitié (vie médiane) aux environs de 22 ans*, c'est-à-dire que sur 1 000 enfants nés vivants il n'en subsistera que 500 à cet âge. (La pyramide des âges donne à peu près la même indication). Chez les Mafa en général la vie médiane se situe aux environs de 10 ans, cette différence, nous l'avons vu, étant provoquée par une plus forte mortalité des Mafa en général durant les premières années de la vie.

TABLES DE SURVIE MAFA ET " FORGERONS "

(pour 1 000 enfants nés vivants, il en subsistera « x » aux âges suivants)

Ages	Mafa en général	« Forgerons »
0	1 000	1 000
1	833	890
5	523	662
10	484	612
20	405	529
30	362	418
40	306	326
50	260	212
60	151	68

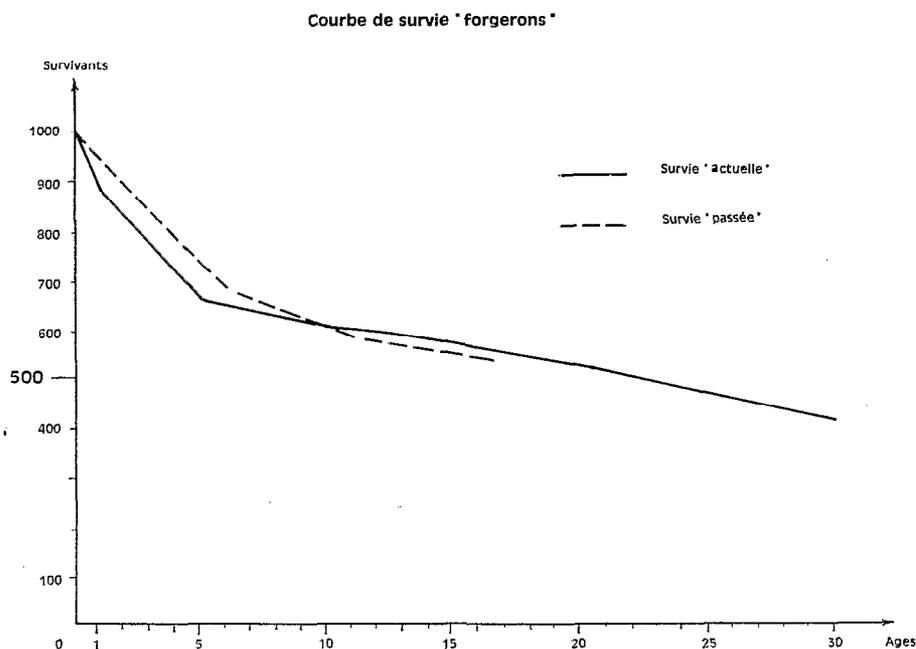
Nous avons également ici la possibilité de recouper ces résultats *par une voie différente*.

Si pour l'ensemble des enfants « forgerons » mis au monde par les femmes de 14 ans et plus nous observons la proportion d'enfants demeurés vivants, il nous sera possible (au moyen

de calculs faisant intervenir l'âge des mères, et les fécondités par groupe d'âges) d'amorcer une deuxième Table de survie (survie d'après la fécondité « totale » indiquant, non plus la mortalité « du moment », mais la « mortalité passée »).

Sur le graphique suivant nous avons inscrit, pour les comparer à la première courbe de survie obtenue, les survivants obtenus de cette manière aux âges de 6 ans 1 mois, 11 ans 2 mois, et 16 ans 5 mois.

Nous voyons que ces trois points suivent parfaitement la Table de Survie d'après les décès des douze derniers mois, et *confirment* par conséquent les indications de cette Table.



V — DYNAMIQUE ET CONCLUSIONS

5.1. Taux brut d'accroissement naturel

La différence des taux de natalité et de mortalité nous indiquerait un accroissement naturel annuel de un pour cent.

Toutefois ce calcul ne tient pas compte de la structure par âge de notre échantillon dont nous éliminerons l'effet grâce au calcul du taux net de reproduction.

5.2. Taux net de reproduction et taux intrinsèque d'accroissement naturel annuel

Ce taux mesure par combien de femmes, seront remplacées 1 000 femmes de 14 à 49 ans, à la génération suivante (si les taux de mortalité et de fécondité demeurent constants).

$$R_0 = R_b \times S_{26}$$

où R_b est le taux brut de reproduction
et S_{26} le nombre de survivants à l'âge moyen des maternités.

$$\begin{aligned} R_0 &= 2,24 \times 0,460 \\ &= 1,030 \end{aligned}$$

c'est-à-dire que 1 000 femmes de 14 à 49 ans seront remplacées dans 26 ans, et aux mêmes âges, par 1 030 femmes.

Cet infime accroissement de 3 pour cent en 26 ans, correspond à un *accroissement annuel* de :

$$\begin{aligned} r &= \sqrt[n]{t-1} \\ &= \sqrt[26]{1,03-1} \\ &\# 0,001 \end{aligned}$$

c'est-à-dire de 1 *pour mille par an*.

Le même calcul donnait pour les Mafa en général un accroissement annuel de 1,6 pour cent. (soit 16 pour mille).

5.3. Conclusion

Les « forgerons » mafa représentent donc un groupe pratiquement stationnaire. Cette « caste » endogame est arrivée progressivement sous l'effet d'une fécondité décroissante à un état d'équilibre qui ne saurait être que passager (1 génération environ).

CONCLUSION GÉNÉRALE

Si nous avons réussi dans notre première partie à montrer la place essentielle qu'occupe le « forgeron » dans la société mafa, on peut mieux comprendre l'importance du problème démographique analysé dans la deuxième partie.

Si les « forgerons » présentaient des indices d'accroissement rien ne changerait dans l'avenir quant à leur rôle essentiel dans la civilisation que nous avons décrite.

Le fait qu'ils paraissent stationnaires avec une fécondité à tendance décroissante *laisse entrevoir le moment où ils seront remplacés naturellement et progressivement dans leurs diverses fonctions par d'autres personnes « non-forgeronnes ».*

Le recul consisterait pour la société mafa à imposer la charge de « forgeron » à quelques « non-forgerons », lorsque les « forgerons » enterrant les morts commenceront à faire défaut.

L'évolution naturelle consistera, au contraire à faire faire par *tous* sans distinction la plupart des travaux qui enferment les « forgerons » dans une endogamie absolue, *et par contre-coup brisera cette dernière.*

Ainsi donc quelques tâches imposées et considérées comme « impures » (enterrement) enferment certains dans une caste endogame. Cette endogamie conduit insensiblement à un état d'abord stationnaire, puis plus tard décroissant. Les tâches ne pouvant plus être exclusivement assumées par ceux qui en ont été chargés, reviennent à la charge de *tous* de telle sorte, qu'*insensiblement, l'endogamie perd sa raison d'être pour finalement disparaître.*

Cette disparition de l'endogamie offrirait seule alors, aux « forgerons » mafa la possibilité d'un nouvel essor au sein de structures renouvelées.

Tel paraît être le schéma de l'évolution des ensembles humains « fermés », et peut-être la raison de leur disparition ou dilution progressive.

A Mokolo, avril 1964